
JOURNAUX
DU
CONSEIL LÉGISLATIF
VOLUME LXXIV

JOURNAUX
DU
CONSEIL LÉGISLATIF
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

QUATRIÈME SESSION DE LA VINGTIÈME LÉGISLATURE

VOLUME LXXIV



L'HONORABLE M. ÉSIOFF-LÉON PATENAUDE
LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA PROVINCE

QUÉBEC
IMPRIMÉ PAR "CHRONICLE-TELEGRAPH PUBLISHING Co. LTD"

1939

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF



PROCLAMATION

CANADA,
Province de Québec,
[L. S.]

ÉS.-L. PATENAUDE

GEORGE VI, par la grâce de Dieu Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes:—

A Nos très aimés et fidèles conseillers les membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la province de Québec,

SALUT.

ATTENDU que, pour diverses considérations, il est à propos de convoquer la Législature de la province de Québec pour l'expédition des affaires, Nous vous convoquons par les présentes pour le DIX-HUIT JANVIER prochain, et en conséquence, vous mandons et ordonnons de

vous assembler à cette date au palais législatif, en la cité de Québec, pour y expédier les affaires de la province et y examiner, discuter et décider les questions qui vous seront soumises.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec.
TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. ÉSIOFF-LÉON PATENAUDE, membre de Notre Conseil privé du Canada, lieutenant-gouverneur de ladite Province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce VINGT-CIN-QUIÈME jour de NOVEMBRE, l'an de grâce mil neuf cent trente-huit et de Notre règne le second.

Par ordre,

Le secrétaire de la Chancellerie à Québec,

L.-P. GEOFFRION.

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

MERCREDI, le 18 JANVIER 1939

Le mercredi dix-huitième jour de janvier, dans la troisième année du règne de Notre Souverain Seigneur George VI, par la grâce de Dieu, roi de Grande Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes, à la quatrième session de la vingtième législature de la Province de Québec, convoquée ce jour.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Alphonse Raymond*, orateur,

les honorables messieurs

Baribeau,
Champagne,
Chapais,
Daniel,
Du Tremblay,
Giroux,
Kelly,
Laferté,

Lemieux,
Marchand,
Martin,
Moreau,
Nicol,
Roy,
Scott,
Simard.

A trois heures de l'après-midi, l'honorable M. Esioff-Léon Patenaude, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, ayant pris place sur le trône, l'honorable orateur dit : "Gentilhomme Huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif."

Et l'Assemblée législative étant venue,

Alors il plaît à l'honorable lieutenant-gouverneur d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant à l'adresse des deux Chambres:

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,*

Je suis heureux de vous voir réunis pour reprendre vos travaux parlementaires, en particulier pour étudier plusieurs mesures d'intérêt public que le Gouvernement désire vous soumettre.

Les manifestations religieuses qui ont eu lieu à Québec à l'occasion du premier congrès eucharistique national au Canada ont laissé un souvenir ineffaçable chez ceux qui y ont pris part ou qui en ont été témoins. Le succès de ces fêtes a prouvé une fois de plus que notre province est la terre par excellence de la foi et qu'elle reste toujours fidèle à ses meilleures traditions.

Vous l'avez appris avec un vif plaisir, Leurs Majestés le Roi George VI et la Reine Elizabeth débarqueront à Québec vers le milieu de mai, pour commencer une tournée officielle à travers les provinces du Canada. La visite de Leurs Majestés, la première dont des souverains britanniques auront honoré leurs sujets de l'Amérique du Nord, marquera dans les annales canadiennes. Je traduirai sans doute le sentiment unanime du Québec en affirmant que, nulle part, nos gracieux Souverains ne recevront un accueil plus cordial, plus respectueusement affectueux, que dans notre province, où tous se plaisent à considérer la couronne comme le symbole des institutions démocratiques et des libertés constitutionnelles dont nous jouissons.

La Commission fédérale des relations entre le Dominion et les Provinces a tenu séance à Québec pendant la prorogation, et le Gouvernement a profité de l'occasion pour défendre les droits provinciaux et pour affirmer qu'il n'appartient ni à la majorité des Provinces ni au Gouvernement d'Ottawa d'apporter des changements à la constitution canadienne. Il a, de plus, émis l'avis que, s'il y a lieu de faire des rajustements ou des réformes, ces rajustements et ces réformes pourraient aisément s'effectuer dans le cadre de la constitution actuelle et sans qu'il soit nécessaire de changer celle-ci. Enfin, il a déclaré une fois de plus qu'il reste disposé à collaborer à toute mesure d'intérêt général non incompatible avec les droits provinciaux, car il désire concilier le respect de ces droits avec la réalisation de tout progrès véritable.

Les lois que vous avez votées dans les sessions précédentes paraissent produire d'excellents résultats.

Dans notre province, comme d'ailleurs dans tout pays où l'économie nationale est bien ordonnée, l'agriculture doit tenir la première place dans la sollicitude des législateurs et des administrateurs. Le crédit que vous avez institué en faveur des agriculteurs, non seulement a permis à des mil-

liers de rester sur leurs terres et d'établir leur fils, mais a inspiré à tous une plus grande confiance en leur succès comme en leur noble profession. Fidèle à sa politique d'encouragement à toutes les initiatives propres à donner de l'essor à l'agriculture, le Gouvernement vous demandera de mettre des sommes additionnelles à la disposition de l'Office du crédit agricole. Il vous proposera aussi d'autres projets concernant l'agriculture, particulièrement en vue d'y favoriser l'enseignement et la coopération, d'encourager la fertilisation des sols et le drainage de certains terrains, de réorganiser la distribution des produits laitiers de façon à les rendre plus rémunérateurs pour les cultivateurs.

Une manière efficace de bien servir l'agriculture est d'assurer les progrès de la colonisation. Selon le programme qu'il s'est tracé, le ministère de la colonisation s'emploie à consolider les paroisses organisées et à diriger les défricheurs de façon que toute nouvelle colonie soit le prolongement naturel d'une ancienne. Cette politique donne déjà de bons résultats, et le Gouvernement entend la poursuivre vigoureusement en fournissant aux défricheurs des terres entièrement libres, sans nuire aux droits légitimes de l'importante industrie forestière.

Celle-ci, à la faveur des dispositions que le Gouvernement a prises pour en régler la production, se trouve aujourd'hui, au dire de connaisseurs, dans une situation plus favorable. Certes, elle a dû restreindre son activité en présence de la diminution de la consommation. Mais les stocks que les consommateurs avaient accumulés en prévision d'une hausse des prix s'épuisent et tout indique que la demande des produits forestiers ira maintenant en augmentant. Vous serez appelés à étudier un projet destiné à simplifier les lois qui régissent le domaine et à les mieux adapter aux besoins de l'heure, afin d'assurer à l'industrie forestière tous les éléments de sécurité et de stabilité qui lui sont indispensables.

Grâce aux mesures qui ont été adoptées et, particulièrement, à l'inventaire qui se poursuit depuis deux ans, les richesses minières de notre province sont mieux connues et le développement en est poussé avec plus de vigueur. Un chemin de fer d'une centaine de milles, reliant les différentes mines du Nord-Ouest québécois à Senneterre et à Noranda, a été inauguré dernièrement. Dans quelques mois, une grande route carrossable mettra l'Abitibi en communication directe avec Montréal. Suivant l'autorisation que vous leur avez donnée, l'Université Laval a ouvert des cours de génie minier à Québec et le Gouvernement a aménagé une mine-école, pour y mieux préparer ceux qui désirent se faire une carrière dans la recherche et l'exploitation des mines. Ces initiatives, ces progrès sont de bon augure; car l'industrie minière est étroitement liée aux autres industries et, en se développant elle ne peut manquer de contribuer largement à la prospérité de notre province en général, et notamment de fournir du travail à notre jeunesse, dont le Gouvernement tient à assurer l'avenir.

Le Gouvernement vous demandera d'étudier les moyens de rendre plus intenses et plus rapides les progrès que nos pêcheries ont fait récemment.

Vous serez saisis de propositions tendant à mieux assurer l'hygiène ainsi que la santé publique.

Soucieux de l'avenir des jeunes, vous avez autorisé l'établissement de plusieurs écoles spéciales propres à mettre en valeur les aptitudes de chacun. A la présente session, le Gouvernement vous proposera d'apporter une solution définitive au problème de l'enseignement universitaire. Il continuera à s'occuper de l'initiation professionnelle de notre jeunesse, de façon à lui rendre plus facile l'accès dans les diverses branches de l'activité commerciale et industrielle. Il collaborera de plus avec les autorités compétentes pour donner toute l'aide convenable à l'enseignement tant primaire que secondaire.

Les lois sociales que vous avez votées, à la suggestion du gouvernement, ont eu pour effet de remédier à de nombreux abus et de protéger plusieurs centaines de mille travailleurs. Le Gouvernement ne négligera aucun des moyens à sa disposition pour sauvegarder, dans l'ordre et la justice, les droits respectifs des ouvriers et des employeurs.

A la faveur de mesures appliquées par le Gouvernement actuel, les vieillards et les aveugles du Québec bénéficient mensuellement d'une somme d'environ un million de dollars. L'assistance aux mères nécessiteuses marque, elle aussi, un progrès nouveau, une réforme nouvelle. Le Gouvernement continuera à réaliser toutes les améliorations raisonnables en matière de législation sociale.

Bien qu'il n'ait pas reçu toute l'aide à laquelle, à son avis, il avait droit, le Gouvernement a fait des efforts considérables pour substituer, partout où la chose était praticable, le travail rémunéré à l'assistance-chômage si démoralisante.

Le syndicat national de l'électricité a commencé l'établissement d'une centrale dans le Témiscamingue, et les travaux seront poussés avec célérité. Le Gouvernement est d'opinion que les ressources naturelles de la province doivent servir et non asservir la population; sans porter préjudice aux droits légitimement acquis, il continuera d'appliquer la politique qui, pendant les deux dernières années, a produit de féconds résultats.

Le Gouvernement actuel a entrepris des travaux considérables en vue d'améliorer notre réseau routier. C'est son intention de remédier, le plus économiquement possible, à une situation qu'il n'a pas créée et de diriger ses activités en ce domaine de telle façon que toute la province en profite.

Le comité chargé d'étudier notre fiscalité a fait des recommandations, et vous serez appelés à amender quelques-unes de nos lois d'impôt.

Vous aurez en outre à légiférer sur diverses matières, entre autres sur la petite propriété, les ventes à tempérament, le partage des attributions administratives entre les différents ministères, ainsi que la surveillance à exercer sur les sports.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Les comptes publics de la dernière année financière vous seront distribués et je vous prierai de voter le budget des dépenses pour le prochain exercice.

Le comité des comptes publics sera invité à poursuivre le travail qu'il a commencé.

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,*

Vos délibérations s'inspireront, je n'en doute pas, du désir de réaliser le bien commun. Je demande à Dieu de les bénir afin qu'elles assurent mieux le progrès de notre chère province et le bonheur de toute sa population.

Alors l'Assemblée législative s'en va et il plaît à l'honorable lieutenant-gouverneur de la Province de se retirer.

L'honorable M. *Jean Mercier* se présente à la barre de la Chambre et remet au gentilhomme huissier à la verge noire sa commission sous le grand sceau l'appelant au Conseil législatif de la Province de Québec.

Le gentilhomme huissier à la verge noire ayant remis cette commission à l'honorable orateur, celui-ci dit :

“Faites entrer l'honorable conseiller.”

Alors ledit honorable M. *Jean Mercier*, accompagné des honorables MM. *Chapais* et *Giroux*, s'avance près du bureau et l'honorable orateur ayant transmis la commission au greffier de la Chambre celui-ci en fait la lecture comme suit :

CANADA
Province de Québec
(L. S.)

E. L. PATENAUDE.

GEORGE VI, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes —

A Notre fidèle et bien-aimé l'honorable M. *Jean Mercier*, avocat, à Québec.
SALUT.

Sachez que, tant à cause de la foi et de la confiance que Nous avons spécialement placées en vous qu'en vue de profiter de vos avis et de votre assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent concerner la condition et la protection de Notre province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil législatif de ladite province et que Nous vous nommons pour y représenter la division de *La Salle* en remplacement de l'honorable M. *Louis Létourneau*, décédé.

Nous vous enjoignons, à vous le dit honorable M. *Jean Mercier*, nonobstant tous empêchements et toutes raisons, de vous trouver et de siéger au Conseil législatif de Notre province de Québec dans quelque temps et en quelque lieu que la législature de ladite province soit convoquée ou tienne ses séances,—ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec.

TEMOIN Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. *ESIOFF-LEON PATENAUDE*, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce quatrième jour de janvier, l'an de grâce mil neuf cent trente neuf et de Notre règne le troisième.

Par ordre.

Le greffier de la couronne en chancellerie, Québec.

L.-P. GEOFFRION.

Après quoi, le greffier déclare que le dit honorable M. *Jean Mercier* a prêté le serment requis et signé sa déclaration de qualification, puis le dit honorable M. *Jean Mercier* s'avançant vers l'honorable orateur, celui-ci descend un degré, lui donne la main et dit :

“Je vous félicite de votre nomination. Veuillez prendre séance.”

L'honorable M. *Kelly* donne avis de motion :

Qu'il demandera la production de copies des règlements concernant la vente, le transfert et l'exploitation des réserves forestières dans la province de Québec.

L'honorable M. *Chapais*, présente un bill (A), concernant l'agriculture. Ledit bill est lu une première fois *proforma*.

L'honorable orateur rapporte le discours de l'honorable lieutenant-gouverneur a prononcé du trône.

Ce discours est alors lu par le greffier.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le discours de l'honorable lieutenant-gouverneur soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des membres.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Résolu, que la prise en considération du discours du trône ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, 2 h. 30 après-midi.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que, tous les conseillers présents durant la présente session composent une commission pour prendre en considération les usages et coutumes de ce Conseil et les privilèges de la législature, et qu'il soit permis à ladite commission de s'assembler dans cette Chambre quand elle le jugera nécessaire.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*,
La Chambre s'ajourne.

JEUDI, 19 JANVIER 1939

(Séance à 2 h. 30 après-midi).

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Alphonse Raymond*, orateur

les honorables messieurs

<i>Baribeau,</i>	<i>Marchand,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Mercier,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Moreau,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Giroux,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Kelly,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Laferté,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Lemieux,</i>	<i>Thériault.</i>

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau:

Par l'honorable M. *Baribeau*:

No 1.—De La Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine et des commissaires d'écoles de ladite cité;

No 2.—De La Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine et des commissaires d'écoles de ladite Cité;

Par l'honorable M. *Grothé*:

No 3.—De l'Hôpital Notre-Dame;

Par l'honorable M. *Giroux*:

No 4.—De Dame Germaine Bazin Valiquette;

No 5.—De La Ville de Farnham;

No 6.—De Louis Pockrass et autres;

No 7.—De l'Association d'Assurance mutuelle des évêchés, des maisons d'éducation et de charité dans la Province de Québec et de l'Assurance mutuelle des fabriques de Québec et de Montréal;

No 8.—Des Sœurs de la Charité de l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe;

No 9.—De la Cité de Verdun;

No 10.—De Georges-Albert Roy;

No 11.—De l'Association des Architectes de la Province de Québec;

No 12.—De l'Association des Chiropracticiens de la province de Québec, Inc.;

Par l'honorable M. *Marchand*:

No 13.—De La Cité de Lachine;

Par l'honorable M. *Scott*:

No 14.—De Paul Herbert Silver et son épouse;

Par l'honorable M. *Grothé*:

No 15.—De Hughes LeMoyne de Martigny;

Par l'honorable M. *Baribeau*:

No 16.—De la Paroisse de St-Gédéon, Co. Lac St-Jean;

Par l'honorable M. *Moreau*:

No 17.—De la Ville de Jonquièrre;

Par l'honorable M. *Roy*:

No 18.—De Marie Guillemette et autre.

L'honorable M. *Martin*, donne avis:

Qu'il soit nommé une Commission, renfermant les représentants de l'autorité religieuse aussi bien que de l'autorité civile, pour faire respecter dans la Province de Québec, la loi de l'observance du dimanche.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à jeudi, 9 février.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission des Règlements et que cette commission soit composée des honorables MM. *Baribeau, Champagne, Chapais, Choquette, DuTremblay, Giroux, Laferté, Lemieux, Mercier, Nicol, Roy et Thériault*.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que les honorables MM. *Baribeau, Giroux, Grothé, Marchand, Martin, Mercier, Moreau, Nicol, Ouellet, Raymond, Roy et Scott* forment une commission pour surveiller les impressions de cette Chambre pendant cette session.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission permanente avec instructions de s'enquérir de tout ce qui concerne la salle de lecture et la publication des débats du Conseil législatif et de faire rapport de temps à autre à cette Chambre, et que cette commission soit composée des honorables MM. *Baribeau, Carrel, Champagne, Choquette, Daniel, Giroux, Grothé, Laferté, Lemieux, Mercier, Moreau, Nicol, Ouellet, Raymond et Simard*.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission permanente pour aider l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil législatif sont en cause, et pour agir au nom du Conseil législatif.

comme membres de la commission mixte des deux Chambres, chargée d'administrer cette bibliothèque, et que ladite commission soit composée des honorables MM. *Baribeau, Chapais, Choquette, Daniel, Kelly, Nicol, Raymond* et *Simard*.

Et que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission pour examiner les comptes contingents du Conseil législatif relatifs à la présente session et pour faire rapport sur iceux et que cette commission soit composée des honorables MM. *Champagne, Chapais, DuTremblay, Giroux, Kelly, Laferté, Nicol, Raymond* et *Scott*.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission des bills privés avec pouvoir de délibérer et de faire enquête sur toutes les questions qui lui seront envoyées, de faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces questions et de requérir la comparution de personnes ou la communication de pièces et dossiers dont elle pourra avoir besoin et que cette commission soit composée de tous les honorables membres de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission permanente des chemins de fer avec pouvoir de faire enquête et rapport sur tous bills ou sur toutes questions ayant trait à la constitution en corporation des compagnies de chemin de fer et de requérir la comparution de personnes ou la communication de pièces et dossiers dont elle pourra avoir besoin, et que cette commission soit composée de tous les honorables membres de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission permanente avec pouvoir de faire enquête et rapport sur tous bills ou sur toutes questions d'un caractère public ayant trait au Code Civil, au Code de procédure Civile, au Code municipal, et aux articles des Statuts refondus et sur tous les sujets qui lui seront renvoyés, de requérir la comparution de personnes ou la communication de pièces et dossiers dont elle pourra avoir besoin et que cette commission soit composée de tous les honorables membres de cette Chambre.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de l'honorable lieutenant-gouverneur prononcé du trône, à l'ouverture de la session, il est

Proposé, par l'honorable M. *Mercier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, et après que les honorables MM. *DuTremblay, Martin* et *Chapais* eurent parlé.

Résolu, que l'adresse suivante soit votée et présentée à l'honorable lieutenant-gouverneur.

A l'honorable lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Nous, les membres du Conseil législatif de la province de Québec, réunis en session, vous prions de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il vous a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que, ladite adresse soit grossoyée et signée par l'honorable orateur de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que, ladite adresse soit présentée à l'honorable lieutenant-gouverneur par l'honorable orateur et ceux des membres du Conseil exécutif qui sont membres de cette Chambre.

L'honorable orateur présente à la Chambre un message de l'honorable lieutenant-gouverneur transmettant le rapport de l'imprimeur du roi.

Ledit message est lu comme suit :

E.-L. PATENAUDE.

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet au Conseil législatif de cette province le rapport de l'imprimeur du Roi indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps, administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux, et en vertu de quelle autorisation, puis le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en mains, avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution desdits statuts.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, le 18 janvier 1939.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, secondé par l'honorable M. *Laferté*, la Chambre s'ajourne par respect pour la mémoire de feu l'honorable M. *Louis Létourneau*.

JEUDI, 9 FÉVRIER 1939

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Alphonse Raymond*, orateur

les honorables messieurs:

Baribeau,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Daniel,
Du Tremblay,
Giroux,
Grothé,
Kelly,

Laferté,
Lemieux,
Marchand,
Martin,
Mercier,
Nicol,
Roy,
Scott,
Thériault.

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau:

Par l'honorable M. *Giroux*:

No 19.—De la Cie Equitable d'Assurance contre le feu;

No 20.—De l'Hôpital Ste-Jeanne d'Arc;

No 21.—Des exécuteurs testamentaires de la succession J.-B.-E. Letellier;

Par l'honorable M. *Scott*:

No 22.—Of the Apostolic Church of the British Isles;

No 23.—Of the Protestant Infant's Home of Montreal;

Par l'honorable M. *Kelly*:

No 24.—Des Légataires universels de la succession Charles Wilson;

Par l'honorable M. *Lemieux*:

No 25.—De Vahan Matheossian;

Par l'honorable M. *Mercier*:

No 26.—De la communauté des Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de Montréal;

No 27.—Cité de Salaberry de Valleyfield;

Par l'honorable M. *Nicol*:

No 28.—Le Rév. John Morozoff et autres;

Par l'honorable M. *Mercier*:

No 29.—De Aubert Pineau et autres;

No 30.—De Thomas Philippe Gagnon;

Par l'honorable M. *Giroux*:

No 31.—Des Pères Bénédictins de St-Benoît-du-Lac;

No 32.—De la Commission des écoles catholiques de Verdun;

Par l'honorable M. *Mercier*:

No 33.—Des commissaires d'écoles pour la municipalité de Pointe-à-Pic;

Par l'honorable M. *Giroux*:

No 34.—De l'association des commerçants licenciés de vin et de liqueurs de la cité de Montréal;

Par l'honorable M. *Baribeau*:

No 35.—De la cité de Trois-Rivières;

Par l'honorable M. *Du Tremblay*:

No 36.—De Beaudry Leman et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:

No 1.—De la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et des Commissaires d'écoles de ladite cité, demandant l'adoption d'une loi ratipliant la résolution 6915 du conseil, ainsi que la résolution 2230 des commissaires d'écoles et les contrats passés avec la compagnie "International Foils Limited";

No 2.—De la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et des Commissaires d'écoles de ladite Cité, demandant l'adoption d'une loi ratipliant les contrats passés entre la Cité, les Commissaires d'écoles et la compagnie "Laurentian Silk Mills Limited";

No 3.—De l'Hôpital Notre-Dame de Montréal, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 4.—De Dame Germaine Bazin Valiquette, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Alphonse Valiquette;

No 5.—De la ville de Farnham, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 6.—De Louis Pockrass et autres, demandant l'adoption d'une loi les incorporant sous le nom de "Dominion Hebrew Sick Benefit Association";

No 7.—De l'Assurance Mutuelle des Évêchés, des maisons d'éducation et de Charité dans la province de Québec, et de l'Assurance Mutuelle des Fabriques de Québec et de Montréal, demandant l'adoption d'une loi repartissant l'entreprise de l'Assurance mutuelle des trois premières entre l'Assurance mutuelle des Fabriques de Montréal et de Québec et modifiant les pouvoirs de ces deux dernières corporations;

No 8.—Des Sœurs de la Charité de l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe, demandant l'adoption d'une loi modifiant leur charte;

No 9.—De la Cité de Verdun, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 10.—De Georges-Albert Roy, demandant l'adoption d'une loi autorisant le barreau de la Province de Québec à l'admettre à la pratique de la profession d'avocat;

No 11.—De l'Association des Architectes de Québec, demandant l'adoption d'une loi amendant la Loi concernant leur association;

No 12.—De l'Association des Chiropraticiens de Québec Incorporée, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation professionnelle;

No 13.—De la Cité de Lachine, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 14.—De Paul-Herbert Silver et autres, demandant l'adoption d'une loi changeant le nom de famille de Silver en celui de Rowe;

No 15.—De Hughes LeMoynes de Martigny, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Ovila-Stanislas Perrault;

No 16.—De la Paroisse de St-Gédéon, comté du Lac St-Jean, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un certain règlement d'emprunt et un contrat passé entre la corporation de la paroisse et la compagnie J. & P. Limitée conférant certains pouvoirs à la corporation de la paroisse;

No 17.—De la Ville de Jonquière, demandant l'adoption d'une loi ratifiant l'acte de conventions passé entre la corporation municipale de la Ville, d'une part, et la Cie de Pulpe de Jonquière d'autre part et Price Brothers & Company Ltd et la Commission municipale de Québec intervenants et une résolution des commissaires d'écoles pour la municipalité du village;

No 18.—De Marie Guillemette, demandant l'adoption d'une loi concernant l'adoption de Marie-Gabrielle-Jeannette Lafontaine.

L'honorable M. *Giroux*, de la commission des règlements, présente son premier rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 9 février 1939.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport:—

L'honorable M. *Giroux* a été nommé président et votre commission recommande que son quorum soit réduit à trois membres.

Le tout respectueusement soumis,

L.-A. GIROUX,
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Kelly*, présente le premier rapport de la commission des chemins de fer.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DES CHEMINS DE FER

Ce 9 février 1939.

La commission des chemins de fer a l'honneur de vous soumettre ce qui suit comme son premier rapport:

L'honorable M. *Kelly*, a été nommé président de cette commission, et votre commission recommande que le quorum soit fixé à neuf de ses membres.

Le tout respectueusement soumis,

JOHN HALL KELLY,
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Grothé* présente le premier rapport de la commission de la salle de lecture.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DE LA CHAMBRE DE LECTURE

Ce 9 février 1939.

La commission nommée pour s'enquérir de tout ce qui concerne la salle de lecture et la publication des débats du Conseil législatif a l'honneur de présenter ce qui suit comme son premier rapport:

L'honorable M. *Simard* a été nommé président de cette commission. Le quorum de la commission a été fixé à cinq membres.

Le tout respectueusement soumis,

R.-O. GROTHÉ,
Président *protem*.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Raymond* présente le premier rapport de la commission des bills privés.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DES BILLS PRIVÉS

Ce 9 février 1939.

La commission des bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport :

L'honorable M. *Raymond* a été nommé président et la commission recommande que le quorum soit réduit à neuf de ses membres.

Le tout respectueusement soumis,

ALPHONSE RAYMOND,
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Raymond*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Champagne* présente le premier rapport de la commission de législation.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DE LÉGISLATION

Ce 9 février 1939.

La commission de législation, nommée avec pouvoir de s'enquérir et faire rapport de tous les bills ou matière d'une nature publique ayant trait aux Code Civil, Code de procédure civile, Code municipal et aux articles des Statuts refondus, et de toutes telles matières et choses qui y seront renvoyées a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Champagne* a été nommé président de cette commission.

La commission recommande que le quorum soit fixé à neuf de ses membres.

Le tout humblement soumis,

HECTOR CHAMPAGNE,
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Du Tremblay*, présente le premier rapport de la commission des comptes contingents.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DES COMPTES CONTINGENTS

Ce 9 février 1939.

La commission des comptes contingents nommée pour faire l'examen des comptes de cette Chambre pendant la présente session a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Du Tremblay* a été nommé président de cette commission.

La commission recommande que le quorum soit fixé à cinq membres.

Le tout respectueusement soumis,

P.-R. DU TREMBLAY,
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, lequel est lu comme suit:

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Le 31 janvier 1939.

Résolu que les honorables MM. *Gagnon, Paquette, Élie, Coonan, Bertrand* (Montréal-Laurier); MM. *Barré, Bélanger, Boyer, Casgrain, Marcoux, Monette, Pelletier* (Lotbinière), *Pouliot* (Gaspé-Sud), *Roy, Taché et Talbot*, soient nommés membres du comité de la bibliothèque et représentent cette

chambre dans le comité mixte des deux chambres qui est chargé d'assister MM. les Orateurs dans l'administration de la bibliothèque de la Législature.

Ordonné qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message lui communiquant la résolution ci-dessus.

Que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Le Greffier de l'Assemblée législative,

L.-P. GEOFFRION.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, lequel est lu comme suit:

Le 31 janvier 1939.

Résolu qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message l'invitant à se joindre à cette Chambre pour former un comité mixte qui s'occupe des impressions législatives durant la session en cours, et l'informant que les honorables MM. *Fisher, Auger, Bastien*; MM. *Auger (Gatineau), Bertrand (Saint-Sauveur), Bulloch, Delagrave, Labelle, Lafleur et Vachon*, représenteront cette Chambre dans ledit comité mixte.

Ordonné que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Le Greffier de l'Assemblée législative,

L.-P. GEOFFRION.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (n° 2), intitulé: "Loi pour porter à trente-cinq millions de dollars les sommes mises à la disposition de l'Office du crédit agricole en faveur des cultivateurs de la province de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Chapais*, propose :

Qu'un message soit transmis à l'Assemblée législative à l'effet de l'informer que le Conseil législatif consent à se joindre à elle, ainsi qu'il en a été prié, pour constituer une commission mixte devant avoir charge des impressions législatives, et qu'il a désigné pour faire partie de cette commission mixte les honorables MM. *Baribeau, Giroux, Grothé, Marchand, Martin, Mercier, Moreau, Nicol, Ouellet, Raymond, Roy* et *Scott*, auxquels avait déjà été confiée la surveillance des impressions du Conseil législatif au cours de la présente session.

Et que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à jeudi, 16 février.

L'honorable M. *Kelly* prend la parole sur sa motion,

“Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre, copies des règlements concernant la vente, le transfert et l'exploitation de réserves forestières dans la province de Québec.”

Il est suivi par les honorables MM. *Thériault* et *Scott*.

L'honorable M. *Du Tremblay* propose l'ajournement du débat.

L'honorable *orateur* dépose sur le bureau un état des déboursés du Conseil législatif depuis sa dernière vérification.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit état soit renvoyé à la commission des comptes contingents.

L'honorable M. *Chapais* dépose sur le bureau :—

Un état des statistiques des chemins de fer jusqu'au 31 décembre 1937.

Un état des dépenses des chemins de fer jusqu'au 31 décembre 1937.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

A cinq heures de l'après-midi, l'honorable M. E.-L. Patenaude, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable *orateur* du Conseil législatif dit :

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit le titre du bill à être sanctionné comme suit :

CHAP.

29 2 Loi pour porter à trente-cinq millions de dollars les sommes mises à la disposition de l'Office du crédit agricole en faveur des cultivateurs de la province de Québec.

La sanction royale est prononcée sur ce bill par le greffier de cette Chambre comme suit:

Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur sanctionne ce bill.

Après quoi il plaît à l'honorable lieutenant-gouverneur de se retirer et l'Assemblée législative se retire.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 16 FÉVRIER 1939

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Alphonse Raymond*, orateur

les honorables messieurs:

Baribeau,
Chapais,
Giroux,
Grothé,
Laferté,

Mercier,
Moreau,
Nicol,
Roy,
Thériault.

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau:

Par l'honorable M. *Mercier*:

No 37.—De La Ville de Baie Comeau;

Par l'honorable M. *Grothé*:

No 38.—De la commission des écoles catholiques de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:

No 19.—De La Cie Equitable d'Assurance contre le feu, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 20.—De l'Hôpital Ste-Jeanne d'Arc, demandant l'adoption d'une loi refondant sa charte;

No 21.—Des exécuteurs testamentaires, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu J.-B.-E. Letellier;

No 22.—Of The Apostolic Church of The British Isles, praying for an act to incorporate same into an ecclesiastical corporation;

No 23.—Of The Protestant Infant's Home of Montreal, praying for an act to change its name to "Protestant Foster Home Centre";

No 24.—Des légataires universels, bénéficiaires et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Charles Wilson;

No 25.—De Vahan Matheossian, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des Chirugiens-Dentistes à l'admettre à la pratique de l'art dentaire;

No 26.—De La communauté des Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de Montréal, demandant l'adoption d'une loi concernant l'Île St-Bernard, comté de Châteauguay;

No 27.—De La Cité de Salaberry de Valleyfield, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 28.—Du Rév. John Morozoff et autres, demandant l'adoption d'une loi les incorporant sous le nom de "St. Nicholas Russian Orthodox Church of Montreal";

No 29.—De Aubert Pineau et autres, demandant l'adoption d'une loi pour éteindre une hypothèque affectant un certain nombre de lots situés dans les paroisses de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur et de St-Germain de Rimouski;

No 30.—De Thomas Philippe Gagnon, demandant l'adoption d'une loi autorisant l'Association Pharmaceutique à l'admettre à la pratique de la profession de pharmacien;

No 31.—Des Pères Bénédictins de Saint-Benoît-du-Lac, demandant l'adoption d'une loi modifiant les termes de leur charte;

No 32.—De La Commission des écoles catholiques de Verdun, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 33.—Des Commissaires d'écoles pour la municipalité de Pointe-à-Pic, demandant l'adoption d'une loi ratifiant et confirmant une résolution du 24 Nov. 1938 entre les commissaires et le Manoir Richelieu Company Limited;

No 34.—De l'Association des commerçants licenciés de vin et de liqueurs de la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom corporatif en celui de "L'Association des Taverniers de l'Île de Montréal";

No 35.—De La Cité de Trois-Rivières, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 36.—De Beaudry Lemay et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Victor Beaudry.

L'honorable M. *Giroux*, de la commission des Règlements, présente son deuxième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 16 février 1939.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son deuxième rapport:—

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas:

No 1.—De La Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et des Commissaires d'écoles de ladite cité, demandant l'adoption d'une loi ratiifiant la résolution 6915 du conseil et la résolution 2230 des commissaires d'écoles, ainsi que les contrats passés avec la compagnie "International Foils Limited";

No 2.—De La Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et des Commissaires d'écoles de ladite cité, demandant l'adoption d'une loi ratiifiant les contrats passés entre la Cité et les Commissaires d'écoles, avec la compagnie "Laurentian Silk Mills Limited";

No 3.—De l'Hôpital Notre-Dame de Montréal, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 4.—De Dame Germaine Bazin Valiquette, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Alphonse Valiquette;

No 5.—De la Ville de Farnham, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 6.—De Louis Pockrass et autres, demandant l'adoption d'une loi les incorporant sous le nom de "Dominion Hebrew Sick Benefit Association";

No 7.—De l'Assurance Mutuelle des Évêchés, des maisons d'Éducation, de Charité dans la province de Québec, et de l'Assurance Mutuelle des Fabriques de Montréal et de Québec, demandant l'adoption d'une loi abrogeant la Loi repartissant l'entreprise de l'Assurance mutuelle des trois premières entre l'Assurance mutuelle des Fabriques de Montréal et de Québec, et modifiant les pouvoirs de ces deux dernières corporations;

No 8.—Des Sœurs de la Charité de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe, demandant l'adoption d'une loi modifiant leur charte;

No 9.—De La Cité de Verdun, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 10.—De Georges-Albert Roy, demandant l'adoption d'une loi autorisant le barreau de la province de Québec à l'admettre à la pratique de la profession d'avocat;

No 11.—De l'Association des Architectes de Québec, demandant l'adoption d'une loi amendant la Loi concernant leur Association;

No 12.—De l'Association des Chiropraticiens de Québec Incorporée, demandant l'adoption d'une loi la constituant en corporation professionnelle;

No 13.—De la Cité de Lachine, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 14.—De Paul-Herbert Silver et autre, demandant l'adoption d'une loi achangeant le nom de famille de Silver en celui de Rowe;

No 15.—De Hughes LeMoyne de Martigny, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Ovila-Stanislas Perrault;

No 16.—De la Paroisse de St-Gédéon, comté du Lac St-Jean, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un certain règlement d'emprunt et un contrat passé entre la corporation de la paroisse et la compagnie J. & P. Limitée conférant certains pouvoirs à la corporation de la paroisse;

No 17.—De la Ville de Jonquière, demandant l'adoption d'une loi ratifiant l'acte de conventions passé entre la corporation municipale de la Ville, d'une part, et de La Cie de Pulpe de Jonquière, d'autre part et Price Brothers Company Ltd. et la Commission Municipale de Québec intervenants et une résolution des commissaires d'écoles pour la municipalité du village;

No 18.—De Marie Guillemette, demandant l'adoption d'une loi concernant l'adoption de Marie-Gabrielle-Jeannette Lafontaine;

Le tout respectueusement soumis,
L.-A. Giroux,
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit
ajournée à mercredi, 1er mars.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, secondé par l'honorable
M. *Laferté*, propose que la Chambre s'ajourne par respect pour la mémoire
de Sa Sainteté Pie XI.

L'honorable M. *Nicol*, exprime la vénération et les regrets de la mino-
rité anglaise.

La chambre s'ajourne.

MERCREDI, 1er MARS 1939

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Alphonse Raymond*, orateur

les honorables messieurs :

Baribeau,
Chapais,
Daniel,
Du Tremblay,
Giroux,
Grothé,
Kelly,
Laferté,

Lemieux,
Marchand,
Martin,
Mercier,
Ouellet,
Roy,
Scott,
Thériault.

La prière étant faite.

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Grothé* :
No 39.—De la cité de Montréal;

Par l'honorable M. *Mercier* :
No 40.—De North Shore Power Company;
No 41.—De Jos.-J.-B. Honoré-Edgar alias John Vanier;

Par l'honorable M. *Giroux* :
No 42.—De Temiscamingue & Abitibi Railway Company;

Par l'honorable M. *Scott* :
No 43.—Du Rvd. E. H. Thompson et autres;
No 44.—De Montreal Protestant Central School Board;

Par l'honorable M. *Kelly* :
No 45.—De la cité de Rivière-du-Loup;

Par l'honorable M. *Giroux* :
No 46.—De Messieurs les ecclésiastiques du Séminaire St-Sulpice;
No 47.—De Empire Trust Company et autres;
No 48.—De la Ville de Victoriaville.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

No 37.—De la ville de Baie Comeau, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 38.—De la Commission des écoles catholiques de Montréal, demandant l'adoption d'une loi concernant sa charte;

L'honorable M. *Giroux*, de la commission des Règlements, présente son troisième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 1er mars 1939.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son troisième rapport:—

Votre Commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

No 19.—De la Cie Equitable d'Assurance contre le feu, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 20.—De l'Hôpital Sainte-Jeanne-d'Arc, demandant l'adoption d'une loi refondant sa charte;

No 21.—Des exécuteurs testamentaires de la succession de feu Jean-Baptiste-Eugène Letellier, demandant l'adoption d'une loi touchant ladite succession;

No 22.—Of The Apostolic Church of The British Isles, demandant l'adoption d'une loi la reconnaissant comme corporation ecclésiastique;

No 23.—Of The Protestant Infant's Home of Montreal, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de "Protestant Home Centre";

No 24.—Des légataires universels et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Charles Wilson;

No 25.—De Vahan Matheossian, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des Chirugiens-Dentistes à l'admettre à la pratique de l'art dentaire;

No 26.—Des SS. de la Charité de l'hôpital N.-D. de Montréal, demandant l'adoption d'une loi concernant l'Île St-Bernard et modifiant la charte de la ville de Chateauguay;

No 27.—De la cité de Salaberry de Valleyfield, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 28.—Du Révérend John Morozoff et autres, demandant l'adoption d'une loi les incorporant sous le nom de "Saint Nicholas Russian Orthodox de Montréal."

No 29.—De Aubert Pineau et autres, demandant l'adoption d'une loi éteignant une hypothèque affectant un certain nombre de lots situés en la paroisse de Saint-Germain de Rimouski et en la paroisse de Notre-Dame du Sacré-Cœur de Rimouski;

No 30.—De Thomas-Philippe Gagnon, demandant l'adoption d'une loi autorisant l'Association Pharmaceutique à l'admettre à la pratique de pharmacien;

No 31.—De Les Pères Bénédictins de Saint-Benoît-du-Lac, demandant l'adoption d'une loi modifiant leur charte et pour autres fins;

No 32.—De La Commission des écoles catholiques de Verdun, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 33.—Des commissaires d'écoles pour la municipalité de Pointe-au-Pic dans le comté de Charlevoix-est, demandant l'adoption d'une loi ratifiant une résolution;

No 34.—Des commerçants licenciés de vins et de liqueurs de la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant le nom corporatif;

No 35.—De la cité de Trois-Rivières, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 36.—De Beaudry Leman et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Victor Beaudry;

Le tout respectueusement soumis,

L.-A. GIROUX,
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain onze hrs. a.m.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 3) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 4) intitulé: "Loi modifiant la Loi des acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de main-morte", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 5) intitulé: "Loi modifiant la Loi du département du trésor relativement à la dépense des deniers publics", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 6) intitulé: "Loi abrogeant l'article 1 de la loi 1 Edouard VIII (2e session), chapitre 10", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 7) intitulé: "Loi relative à l'école d'agriculture de Nicolet", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 8) intitulé: "Loi modifiant la loi 2 George VI, chapitre 13, relative à l'école d'agriculture de Ville-Marie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 9) intitulé: "Loi relative à l'école d'agriculture de Chicoutimi", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 10) intitulé: "Loi relative à l'école d'agriculture de la Gaspésie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 11) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant la mise en conserves du poisson et d'autres produits de la mer", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 12), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 14), intitulé: "Loi modifiant la Loi du Parc national du Mont Orford", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 16), intitulé: "Loi prolongeant le délai de consolidation des arrérages de taxes municipales et scolaires", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 17), intitulé: "Loi modifiant la Loi relative à la mise en valeur des ressources naturelles de la province", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 18), intitulé: "Loi modifiant le Code municipal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 21), intitulé: "Loi pour remplir les obligations inexécutées de l'ancien gouvernement envers les Révérends Pères de Sainte-Croix", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 24), intitulé: "Loi relative aux institutions d'assistance publique", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 101), intitulé: "Loi ratifiant certains contrats passés respectivement entre la cité du Cap de la Madeleine et les commissaires d'écoles pour la municipalité de la cité du Cap de la Madeleine, dans le comté de Champlain et la compagnie *Laurentian Silk Mills Limited* et validant la résolution du conseil municipal de la cité du Cap de la Madeleine en date du 6 février 1939 relativement à un emprunt de cinquante mille quatre cents dollars", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 102), intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions de la cité du Cap de la Madeleine et des commissaires d'écoles de la municipalité du Cap de la Madeleine, dans le comté de Champlain, et certains contrats passés entre ladite cité et lesdits commissaires d'écoles respectivement et l'*International Foils Limited*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 106), intitulé: "Loi concernant l'adoption de Marie-Gabrielle-Jeannette Lafontaine", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 107), intitulé: "Loi ratifiant un règlement d'emprunt et un contrat passé entre la corporation de la paroisse de Saint-Gédéon et la Compagnie J. & P. Limitée, et conférant certains pouvoirs à la corporation de la paroisse de Saint-Gédéon", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 110), intitulé: "Loi modifiant la charte des Sœurs de la Charité de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 114), intitulé: "Loi modifiant une résolution des commissaires d'écoles pour la municipalité du village de la Pointe-au-Pic, dans le comté de Charlevoix-est" pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 119), intitulé: "Loi refondant la charte de l'Hôpital Sainte-Jeanne-d'Arc", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 123), intitulé: "Loi ratifiant et confirmant un acte de conventions passé entre la corporation municipale de la ville de Jonquière, comté de Chicoutimi, d'une part, et la Compagnie de pulpe de Jonquière, d'autre part, *Price Brothers*

Company Limited et la Commission municipale de Québec, intervenants, et une résolution des commissaires d'écoles pour la municipalité du village de Jonquières, dans le comté de Chicoutimi, approuvant et ratifiant ledit acte de conventions", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 124), intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Hôpital Notre-Dame de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 131), intitulé: "Loi concernant la succession Ovila-Stanislas Perrault", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 136), intitulé: "Loi modifiant la charte des Pères Bénédictins de Saint-Benoît-du-Lac, et détachant leurs immeubles de la municipalité d'Austin pour en former une municipalité distincte sous le nom de Saint-Benoît-du-Lac", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 100), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que les règles 38, 53, 54, 55 soient suspendues quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 100), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 100), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

A six heures de l'après-midi, l'honorable M. Esioff-L. Patenaude, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit:

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue avec son orateur,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit le titre du bill à être sanctionné comme suit:

CHAP.

103 100 Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.

3—C.F.

La sanction royale est prononcée sur ce bill par le greffier de cette Chambre comme suit :

Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur sanctionne ce bill.

Après quoi, il plaît à l'honorable lieutenant-gouverneur de se retirer et l'Assemblée législative se retire.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 2 MARS, 1939.

Séance, onze heures a.m.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Alphonse Raymond*, orateur

Les honorables messieurs :

Baribeau,
Carrel,
Chapais,
Du Tremblay,
Giroux,
Grothé,
Kelly,

Laferté,
Lemieux,
Marchand,
Martin,
Mercier,
Roy.

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

No 39.—De la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 40.—De North Shore Power Company, demandant l'adoption d'une loi la déclarant propriétaire de tous les biens de l'Ontario Paper Company Limited dans la province de Québec;

No 41.—De Jos. J. B. Honoré-Edgar alias John Vanier, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Philéas Vanier;

No 42.—De Témiscamingue Railway Company, demandant l'adoption d'une loi prolongeant le délai de sa construction;

No 43.—Du Révérend E. H. Thompson et autres, demandant l'adoption d'une loi incorporant "Standard Church of America" comme corporation ecclésiastique;

No 44.—De Montreal Protestant Central School Board, demandant l'adoption d'une loi conférant certains pouvoirs;

No 45.—De la cité de Rivière-du-Loup, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le règlement 210 de ladite cité et la convention proposée à ses créanciers;

No 46.—De Messieurs les ecclésiastiques du Séminaire de St-Sulpice, demandant l'adoption d'une loi amendant leur acte d'incorporation;

No 47.—De Empire Trust Company et autres, demandant l'adoption d'une loi établissant le capital émis de la compagnie et pour autres fins;

No 48.—De la ville de Victoriaville, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

L'honorable M. *Giroux*, de la commission des Règlements présente son quatrième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 2 mars 1939.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son quatrième rapport :

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

No 37.—De la ville de Baie Comeau, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte ;

No 38.—De la commission des Écoles Catholiques de Montréal, demandant l'adoption d'une loi concernant sa charte ;

Le tout respectueusement soumis,

L. A. GIROUX,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Martin* donne avis de motion.

“Que cette Chambre est d'avis que l'on remédierait plus efficacement au chômage en favorisant certaines initiatives dans le domaine économique, et en établissant une collaboration plus étroite entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les municipalités.”

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à jeudi, 9 mars.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 6), intitulé : “Loi abrogeant l'article 1 de la loi 1 Edouard VIII (2e session), chapitre 10”.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 7), intitulé:
"Loi relative à l'école d'agriculture de Nicolet".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 8), intitulé:
"Loi modifiant la loi 2 George VI, chapitre 13, relative à l'école d'agriculture de Ville-Marie".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 9), intitulé:
"Loi relative à l'école d'agriculture de Chicoutimi".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le dit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 10), intitulé:
"Loi relative à l'école d'agriculture de la Gaspésie".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 11), intitulé:
"Loi modifiant la Loi concernant la mise en conserves du poisson et d'autres produits de la mer".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 12), intitulé:
"Loi modifiant la Loi de la chasse".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 14), intitulé:
"Loi modifiant la Loi du Parc National du Mont Orford".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 16), intitulé: "Loi prolongeant le délai de consolidation des arrérages de taxes municipales et scolaires".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 17), intitulé: "Loi modifiant la Loi relative à la mise en valeur des ressources naturelles de la province".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 18), intitulé: "Loi modifiant le Code municipal".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 101), intitulé: "Loi ratifiant certains contrats passés respectivement entre la cité du Cap de la Madeleine et les commissaires d'écoles pour la municipalité de la cité du Cap de la Madeleine, dans le comté de Champlain et la compagnie *Laurentian Silk Mills Limited* et validant la résolution du conseil municipal de la cité du Cap-de-la-Madeleine en date du 6 février 1939 relativement à un emprunt de cinquante mille quatre cents dollars".

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 102), intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions de la cité du Cap de la Madeleine et des commissaires d'écoles de la municipalité du Cap de la Madeleine, dans le comté de Champlain, et certains contrats passés entre ladite cité et lesdits commissaires d'écoles respectivement et *l'International Foils Limited*".

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 106), intitulé:
"Loi concernant l'adoption de Marie-Gabrielle-Jeannette Lafontaine".

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Le dit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 107), intitulé:
"Loi ratifiant un règlement d'emprunt et un contrat passé entre la corporation de la paroisse de Saint-Gédéon et la Compagnie J. & P. Limitée, et conférant certains pouvoirs à la corporation de la paroisse de Saint-Gédéon".

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 110), intitulé:
"Loi modifiant la charte des Sœurs de la Charité de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe".

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 114), intitulé:
"Loi ratifiant une résolution des commissaires d'écoles pour la municipalité du village de la Pointe-au-Pic, dans le comté de Charlevoix-est".

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 123), intitulé:
"Loi ratifiant et confirmant un acte de conventions passé entre la corporation municipale de la ville de Jonquière, comté de Chicoutimi, d'une part, et la Compagnie de pulpe de Jonquière, d'autre part, et *Price Brothers Company Limited* et la Commission municipale de Québec, intervenants, et une

résolution des commissaires d'écoles pour la municipalité du village de Jonquière, dans le comté de Chicoutimi, approuvant et ratifiant ledit acte de conventions”.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois sur division.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 124), intitulé: “Loi modifiant la charte de l'Hôpital Notre-Dame de Montréal”.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 131), intitulé: “Loi concernant la succession Ovila-Stanislas Perrault”.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 136), intitulé: “Loi modifiant la charte des Pères Bénédictins de Saint-Benoît-du-Lac, et détachant leurs immeubles de la municipalité d'Austin pour en former une municipalité distincte sous le nom de Saint-Benoît-du-Lac”.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 9 MARS, 1939.

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Alphonse Raymond*, orateur

les honorables messieurs:

Baribeau,
Carrel,
Chapais,
Daniel,
Du Tremblay,
Giroux,
Grothé,
Kelly,
Laferté,

Lemieux,
Marchand,
Martin,
Mercier,
Moreau,
Ouellet,
Roy,
Scott,
Thériault.

La prière étant faite.

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau:

Par l'honorable M. *Roy*:
No 49.—De la cité de Lévis;

Par l'honorable M. *Giroux*:
No 50.—De Arthur M. Jacques et autres.

L'honorable M. *Giroux*, de la commission des Règlements présente son cinquième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 9 mars, 1939.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son cinquième rapport:

Votre commission après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas:

No 39.—De la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 40.—De Quebec North Shore Paper Company, demandant l'adoption d'une loi ratifiant et confirmant le transport de tous les droits de The Ontario Paper Company Limited, à la Quebec North Shore Paper Company;

No 41.—De Jos. J. B. Honoré-Edgar alias John Vanier, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Philéas Vanier;

No 42.—De Temiscamingue and Abitibi Railway Company, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 43.—Du Révérend E. H. Thompson et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation The Standard Church of America;

No 44.—De Montreal Protestant Central School Board, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 45.—De la cité de Rivière-du-Loup, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le règlement 210 de ladite cité et la convention proposée à ses créanciers;

No 46.—De Messieurs les ecclésiastiques du séminaire de St-Sulpice, demandant l'adoption d'une loi amendant leur acte d'incorporation;

No 47.—De Empire Trust Company et autres, demandant l'adoption d'une loi établissant le capital émis de la compagnie;

No 48.—De la ville de Victoriaville, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

Le tout respectueusement soumis,

L.-A. GIROUX, *président.*

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 15) intitulé: "Loi modifiant la Loi du parc de la Montagne Tremblante", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 20), intitulé: "Loi instituant un service général d'achats pour le gouvernement", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 25), intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 27), intitulé: "Loi autorisant une enquête sur les affaires de *The Title Guarantee and Trust Corporation of Canada*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 34), intitulé: "Loi modifiant la Loi pourvoyant à la refonte des lois de la province", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 103), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Farnham", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 125), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry de Valleyfield", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 127), intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Verdun", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 128), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 129), intitulé: "Loi changeant le nom de *The Protestant Infants' Home of Montreal*, en celui de *Protestant Foster Home Centre*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 132), intitulé: "Loi modifiant le nom corporatif de l'Association des commerçants licenciés de vins et de liqueurs de la cité de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 137), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Victoriaville", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 140), intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Vahan Matneossian à la pratique de l'art dentaire après avoir subi ses examens", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bil soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 142), intitulé: "Loi éteignant une hypothèque affectant un certain nombre de lots situés en la paroisse de Saint-Germain de Rimouski et en la paroisse de Notre-Dame du Sacré-Cœur de Rimouski", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 143), intitulé: "Loi concernant le Séminaire Saint-Sulpice", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 144), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Baie Comeau", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.
Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, onze heures.

L'honorable M. *Du Tremblay* reprend le débat sur la motion de l'honorable M. *Kelly*.

"Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre copies des règlements concernant la vente, le transfert et l'exploitation de réserves forestières dans la province de Québec". Il est suivi par les honorables MM. *Martin*, *Carrel* et l'honorable M. *Mercier* propose l'ajournement du débat.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 6), intitulé: "Loi abrogrant l'article 1 de la loi 1 Edouard VIII (2e session), chapitre 10".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence, lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 11), intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant la mise en conserves du poisson et d'autres produits de la mer".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence, lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 12), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence, lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 16), intitulé: "Loi prolongeant le délai de consolidation des arrérages de taxes municipales et scolaires".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Kelly*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporté à cette Chambre avec des amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill avec ses amendements soit inscrit à l'ordre du jour pour sa troisième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 10 MARS 1939.

Séance onze hrs. A.M.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Alphonse Raymond*, orateur

les honorables messieurs :

Baribeau,
Carrel,
Chapais,
Daniel,
Du Tremblay,
Giroux,
Grothé,
Kelly,
Laferté,

Lemieux,
Marchand,
Martin,
Mercier,
Moreau,
Ouellet,
Roy,
Scott,
Thériault.

La prière étant faite.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

No 49.—De la cité de Lévis; demandant l'adoption d'une loi ratifiant la résolution du 1er mars 1939 et l'arrangement intervenu entre ladite cité et M. Cyrille Vaillancourt et autre;

No 50.—De Arthur M. Jacques et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la ville de Malartic.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 101), intitulé: "Loi ratifiant certains contrats passés respectivement entre la cité du Cap de la Madeleine et les commissaires d'écoles pour la municipalité de la cité du Cap de la Madeleine, dans le comté de Champlain et la compagnie *Laurentian Silk Mills Limited*, et validant la résolution du conseil municipal de la cité du Cap-de-la-Madeleine en date du 6 février 1939 relativement à un emprunt de cinquante mille quatre cents dollars", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 102), intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions de la cité du Cap-de-la-Madeleine et des commissaires d'écoles de la municipalité du Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, et certains contrats passés entre ladite cité et lesdits commissaires d'écoles respectivement et *l'International Foils Limited*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 114), intitulé: "Loi ratifiant une résolution des commissaires d'écoles pour la municipalité du village de la Pointe-au-Pic, dans le comté de Charlevoix-est", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 123), intitulé: "Loi ratifiant et confirmant un acte de conventions passé entre la corporation municipale de la ville de Jonquière, comté de Chicoutimi, d'une part, et la Compagnie de pulpe de Jonquière, d'autre part, et *Price Brothers Company Limited* et la Commission municipale de Québec, intervenants, et une résolution des commissaires d'écoles pour la municipalité du village de Jonquière, dans le comté de Chicoutimi, approuvant et ratifiant ledit acte de convention", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Moreau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Moreau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 128), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 106), intitulé: "Loi concernant l'adoption de Marie-Gabrielle-Jeannette Lafontaine", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 110), intitulé: "Loi modifiant la charte des Sœurs de la Charité de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 124), intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Hôpital Notre-Dame de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 131), intitulé: "Loi concernant la succession Ovilastanislus Ferrault", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 147), intitulé: "Loi ratifiant et confirmant le transport de tous les droits de *The Ontario Paper Company Limited*, dans la province de Québec, à la *Quebec North Shore Paper Company*.", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à jeudi, 16 mars, à midi.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 16), intitulé: "Loi prolongeant le délai de consolidation des arrérages de taxes municipales et scolaires", tel qu'amendé.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 17), intitulé: "Loi modifiant la Loi relative à la mise en valeur des ressources naturelles de la province".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill, soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill, est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill, sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 18), intitulé:
"Loi modifiant le Code municipal".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill, soit maintenant lu un troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill, sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 16 MARS 1939.

Séance à midi.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Alphonse Raymond*, orateur

les honorables messieurs :

Baribeau,
Carrel,
Chapais,
Daniel,
Du Tremblay,
Giroux,
Grothé,
Kelly,

Laferté,
Lemieux,
Marchand,
Martin,
Mercier,
Ouellet,
Roy,
Thériault.

La prière étant faite.

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Grothé* :
No 51.—De la ville Plage Laval ;

Par l'honorable M. *Giroux* :
No 52.—Des syndics de la paroisse St-Jérôme, Lac St-Jean ;

Par l'honorable M. *Marchand* :
No 53.—De la ville St-Laurent ;

Par l'honorable M. *Laferté* :
No 54.—De la ville de Drummondville.

L'honorable M. *Du Tremblay*, de la commission des comptes contingents, présente son deuxième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES COMPTES CONTINGENTS

Le 16 mars 1939.

La Commission des comptes contingents nommée pour faire l'examen des comptes de cette Chambre pendant la présente session a l'honneur de présenter son deuxième rapport :

Votre commission a l'honneur de faire rapport qu'elle a nommé une sous-commission composée des honorables MM. *Champagne, Du Tremblay, Giroux, Laferté, Nicol, Scott*, pour examiner en détail tous les comptes déposés au Conseil législatif le 9 février 1939 et pour lui en faire rapport.

P.-R. DU TREMBLAY,
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Giroux*, de la commission des Règlements, présente son sixième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 16 mars 1939.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son sixième rapport:

Votre commission après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas:

No 49.—De la cité de Lévis, demandant l'adoption d'une loi ratifiant une résolution du conseil de ladite cité et l'accord intervenu entre elle et Cyrille Vaillancourt et autres;

No 50.—De Arthur M. Jacques et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la ville de Malartic;

Le tout respectueusement soumis,

L.-A. GIROUX,
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 103), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Farnham", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 107), intitulé: "Loi ratifiant un règlement d'emprunt et un contrat passé entre la corporation de la paroisse de Saint-Gédéon et la Compagnie J. & P. Limitée, et conférant certains pouvoirs à la corporation de la paroisse de Saint-Gédéon", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 125), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry de Valleyfield", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 136), intitulé: "Loi modifiant la charte des Pères Bénédictins de Saint-Benoît-du-Lac, et détachant leurs immeubles de la municipalité d'Austin pour en former une municipalité distincte sous le nom de Saint-Benoît-du-Lac", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 16), intitulé: "Loi prolongeant le délai de consolidation des arrérages de taxes municipales et scolaires", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 101), intitulé: "Loi ratifiant certains contrats passés respectivement entre la cité du Cap de la Madeleine et les commissaires d'écoles pour la municipalité de la cité du Cap de la Madeleine, dans le comté de Champlain et la compagnie *Laurentian Silk Mills Limited* et validant la résolution du conseil municipal de la cité du Cap de la Madeleine en date du 6 février 1939

relativement à un emprunt de cinquante mille quatre cents dollars”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 102), intitulé: “Loi ratifiant certaines résolutions de la cité du Cap de la Madeleine et des commissaires d’écoles de la municipalité du Cap de la Madeleine dans le comté de Champlain, et certains contrats passés entre ladite cité et lesdits commissaires d’écoles respectivement et *l’International Foils Limited*”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 114), intitulé: “Loi ratifiant une résolution des commissaires d’écoles pour la municipalité du village de la Pointe-au-Pic, dans le comté de Charlevoix-est”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 123), intitulé: “Loi ratifiant et confirmant un acte de conventions passé entre la corporation municipale de la ville de Jonquière, comté de Chicoutimi, d’une part, et la Compagnie de pulpe de Jonquière, d’autre part, et *Price Brothers Company Limited* et la Commission municipale de Québec, intervenants, et une résolution des commissaires d’écoles pour la municipalité du village de Jonquière, dans le comté de Chicoutimi, approuvant et ratifiant ledit acte de convention”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 128), intitulé: “Loi modifiant la charte de la cité de Verdun”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 26), intitulé: “Loi relative à l’administration des secours de chômage”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 116), intitulé: “Loi autorisant le barreau de la province de Québec, à admettre Georges-Albert Roy à la pratique de la profession d’avocat”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 126), intitulé: "Loi autorisant l'Association pharmaceutique de la province de Québec, à admettre Thomas-Philippe Gagnon, à la pratique de la profession de pharmacien", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'honorable M. *Chapais* fait motion:

"Que l'ordre de cette Chambre informant l'Assemblée législative que le Conseil législatif a voté sans amendement le bill No 17, intitulé: "Loi modifiant la Loi relative à la mise en valeur des ressources naturelles de la province", soit révoqué et que la troisième lecture de ce bill soit rescindée et que le bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance, et la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 4), intitulé: "Loi modifiant la Loi des acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 24), intitulé: "Loi relative aux institutions d'assistance publique".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 15), intitulé: "Loi modifiant la Loi du parc de la Montagne Tremblante".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième
lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 25), intitulé:
"Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques".
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième
lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 34), intitulé:
"Loi modifiant la Loi pourvoyant à la refonte des lois de la province".
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lec-
ture à la prochaine séance.

La Chambre s'ajourne à loisir.
Quelque temps après, la Chambre reprend séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 103),
intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Farnham", informant cette
Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 107),
intitulé: "Loi ratifiant un règlement d'emprunt et un contrat passé entre la
corporation de la paroisse de Saint-Gédéon et la Compagnie J. & P. Limitée,
et conférant certains pouvoirs à la corporation de la paroisse de Saint-Gé-
déo", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses
amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 125),
intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry de Valleyfield",
informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amende-
ments.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 136),
intitulé: "Loi modifiant la charte des Pères Bénédictins de Saint-Benoît-
du-Lac, et détachant leurs immeubles de la municipalité d'Austin pour en

former une municipalité distincte sous le nom de Saint-Benoît-du-Lac", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à jeudi, le 23 mars.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

A quatre heures de l'après-midi, l'honorable M. Esioff-L. Patenaude, Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit :

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue avec son orateur,

Le greffier de la couronne en chancellerie, lit séparément les titres des bills à être sanctionnés comme suit :

CHAP.

- 12 — 6 Loi abrogeant l'article 1 de la loi 1 Edouard VIII (2ème session), chapitre 10.
- 44 — 7 Loi relative à l'école d'agriculture de Nicolet.
- 45 — 8 Loi modifiant la loi 2 George VI, chapitre 13, relative à l'école d'agriculture de Ville-Marie.
- 42 — 9 Loi relative à l'école d'agriculture de Chicoutimi.
- 43 — 10 Loi relative à l'école d'agriculture de la Gaspésie.
- 55 — 11 Loi modifiant la Loi concernant la mise en conserve du poisson et d'autres produits de la mer.
- 56 — 12 Loi modifiant la Loi de la chasse.
- 57 — 14 Loi modifiant la Loi du Parc National du Mont Orford.
- 99 — 16 Loi prolongeant le délai de consolidation des arrérages de taxes municipales et scolaires.
- 98 — 18 Loi modifiant le Code municipal.
- 112 — 101 Loi ratifiant certains contrats passés respectivement entre la cité du Cap de la Madeleine et les commissaires d'écoles pour la municipalité de la cité du Cap de la Madeleine, dans le comté de Champlain et la compagnie Laurentian Silk Mills

CHAP.

Limited et validant la résolution du conseil municipal de la cité du Cap de la Madeleine en date du 6 février 1939 relativement à un emprunt de cinquante mille quatre cents dollars.

- 113 — 102 Loi ratifiant certaines résolutions de la cité du Cap de la Madeleine et des commissaires d'écoles de la municipalité du Cap de la Madeleine, dans le comté de Champlain, et certains contrats passés entre ladite cité et lesdits commissaires d'écoles respectivement, et l'International Foils Limited.
- 117 — 103 Loi modifiant la charte de la ville de Farnham.
- 163 — 106 Loi concernant l'adoption de Marie-Gabrielle-Jeannette Lafontaine.
- 133 — 107 Loi ratifiant un règlement d'emprunt et un contrat passé entre la corporation de la paroisse de Saint-Gédéon et la Compagnie J. & P. Limitée, et conférant certains pouvoirs à la corporation de la paroisse de Saint-Gédéon.
- 144 — 110 Loi modifiant la charte des Sœurs de la Charité de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe.
- 134 — 114 Loi ratifiant une résolution des commissaires d'écoles pour la municipalité du village de la Pointe-au-Pic, dans le comté Charlevoix-Est.
- 126 — 123 Loi ratifiant et confirmant un acte de conventions passé entre la corporation municipale de la ville de Jonquière, comté de Chicoutimi, d'une part, et la Compagnie de pulpe de Jonquière, d'autre part, et Price Brothers Company Limited et la Commission municipale de Québec, intervenants, et une résolution des commissaires d'écoles pour la municipalité du village de Jonquière, dans le comté de Chicoutimi, approuvant et ratifiant ledit acte de convention.
- 142 — 124 Loi modifiant la charte de l'Hôpital Notre-Dame de Montréal.
- 110 — 125 Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry de Valleyfield.
- 106 — 128 Loi modifiant la charte de la cité de Verdun.
- 155 — 131 Loi concernant la succession Ovila-Stanislas Perrault.
- 149 — 136 Loi modifiant la charte des Pères Bénédictins de Saint-Benoît-du-Lac, et détachant leurs immeubles de la municipalité d'Austin pour en former une municipalité distincte sous le nom de Saint-Benoît-du-Lac.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier de cette Chambre comme suit:

Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.

Après quoi, il plaît à l'honorable lieutenant-gouverneur de se retirer et l'Assemblée législative se retire.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 23 MARS 1939.

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Alphonse Raymond*, orateur

les honorables messieurs:

<i>Baribeau,</i>	<i>Lemieux,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Marchand,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Mercier,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Moreau,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Giroux,</i>	<i>Ouellet,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Kelly,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Laferté,</i>	<i>Thériault.</i>

La prière étant faite.

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et la pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:

Par l'honorable M. *Giroux*:
No 55.—De la ville de East Angus.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:

No 51.—De la ville Plage Laval, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 52.—Des Syndics de la paroisse de St-Jérôme, Lac St-Jean, demandant l'adoption d'une loi ratifiant la résolution des porteurs d'obligations des syndics de ladite paroisse;

No 53.—De la ville St-Laurent, demandant l'adoption d'une loi ratifiant une résolution de la ville;

No 54.—De la ville de Drummondville, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

L'honorable M. *Giroux*, de la commission des règlements, présente son septième rapport:

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

5—C. F.

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 23 mars 1939.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son septième rapport:

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas:

No 51.—De la ville Plage Laval, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 52.—Des syndics de la paroisse de Saint-Jérôme de Lac St-Jean, demandant l'adoption d'une loi ratifiant la résolution des porteurs d'obligations des syndics de ladite paroisse;

No 53.—De la ville Saint-Laurent, demandant l'adoption d'une loi ratifiant une résolution de la ville;

No 54.—De la ville de Drummondville, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

Le tout respectueusement soumis,

L.-A. GIROUX,
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 116), intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec, à admettre Georges-Albert Roy à la pratique de la profession d'avocat", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 127), intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Verdun", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 129), intitulé: "Loi changeant le nom de *The Protestant Infants' Home of Montreal* en celui de *Protestant Home Foster Centre*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 132), intitulé: "Loi modifiant le nom corporatif de l'Association des commerçants licenciés de vins et de liqueurs de la cité de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 140), intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Vahan Matheossian à la pratique de l'art dentaire après avoir subi ses examens", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 142), intitulé: "Loi éteignant une hypothèque affectant un certain nombre de lots situés en la paroisse de Saint-Germain de Rimouski et en la paroisse de Notre-Dame du Sacré-Cœur de Rimouski", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 126), intitulé: "Loi autorisant l'Association pharmaceutique de la province de Québec, à admettre Thomas-Philippe Gagnon, à la pratique de la profession de pharmacien".

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit rapport ne soit pas reçu maintenant, mais que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Nicol*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 137), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Victoriaville", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 144), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Baie Comeau", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 147), intitulé: "Loi ratifiant et confirmant le trans-

port de tous les droits de *The Ontario Paper Company Limited*, dans la province de Québec, à la *Quebec North Shore Paper Company*”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu’il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d’agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l’honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l’honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l’agrément de l’Assemblée législative.

L’honorable M. *Baribeau* fait motion qu’il lui soit permis de présenter un bill (n° B), intitulé: “Loi annexant la municipalité de Fermont à la paroisse de Saint-Maurice, dans le comté de Champlain”.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 30), intitulé: “Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1931”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 31), intitulé: “Loi modifiant la Loi du service civil”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 32), intitulé: “Loi modifiant la Loi de l’assistance aux aveugles relativement à

l'enregistrement de l'avis de pension", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 36), intitulé: "Loi modifiant la Loi relative au bureau de censure du cinéma", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 37), intitulé: "Loi modifiant la Loi des conventions collectives de travail", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 39), intitulé: "Loi relative aux ventes à tempérament", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 40), intitulé: "Loi relative à l'arbitrage des différends entre certaines institutions de charité et leurs employés", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 41), intitulé: "Loi concernant les dépenses faites par le gouvernement pour des travaux de chômage", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 104), intitulé: "Loi changeant le nom de famille de Paul Herbert Silver *et al* en celui de Rowe", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 105), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 108), intitulé: "Loi constituant en corporation *Dominion Hebrew Cemetery Association*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 121), intitulé: "Loi concernant la succession de feu Victor Beaudry", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le dit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 133), "Loi concernant la succession de feu Alphonse Valiquette", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 145), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Standard Church of America*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 150), intitulé: "Loi modifiant la charte de *The Temiscamingue and Abitibi Railway Company*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des chemins de fer.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 153), intitulé: "Loi ratifiant un arrangement entre la cité de Lévis et MM. Cyrille Vaillancourt et Joseph-Cléophas-Donat Rochette", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit
ajournée au 28 mars.

L'honorable M. *Martin*, parle sur sa motion, et propose, secondé par
l'honorable M. *Scott*

“Qu'il soit nommé une Commission, renfermant les représentants de
l'autorité religieuse aussi bien que de l'autorité civile, pour faire respecter
dans la Province de Québec, la loi de l'observance du dimanche”.

Il est suivi par l'honorable MM. *Laferté*, *Kelly*, *Nicol*, *Ouellet* et l'hono-
rable M. *Chapais* propose l'ajournement du débat.

Avant l'ordre du jour, l'honorable M. *Mercier*, secondé par l'hono-
rable M. *Laferté*, offre les vœux de tous leurs honorables collègues à l'occa-
sion du 81ième anniversaire de l'honorable *Sir Thomas Chapais*.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 17), intitulé:
“Loi modifiant la Loi relative à la mise en valeur des ressources naturelles
de la province”.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en
considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en
comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport que
ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette
Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre
aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la ques-
tion d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit inscrit à l'ordre du
jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 4), intitulé
“Loi modifiant la Loi des acquisitions et aliénations d'immeubles par les
corporations et les gens de main-morte”.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 24), intitulé :
“Loi relative aux institutions d'assistance publique”.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 15), intitulé :
“Loi modifiant la Loi du parc de la Montagne Tremblante”.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 25), intitulé :
“Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques”.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 34), intitulé :
“Loi modifiant la Loi pourvoyant à la refonte des lois de la province”.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit bill, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne.

MARDI, 28 MARS 1939.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Alphonse Raymond*, orateur

Les honorables messieurs :

Baribeau,
Carrel,
Chapais,
Daniel,
Du Tremblay,
Giroux,
Grothé,
Kelly,
Laferté,

Lemieux,
Marchand,
Martin,
Mercier,
Moreau,
Nicol,
Ouellet,
Roy,
Thériault.

La prière étant faite.

La pétition suivante est lue et reçue :

No. 55.—De la ville de East Angus, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

L'honorable M. *Du Tremblay*, de la commission des comptes contingents, présente son troisième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES CONTINGENTS

Québec, le 28 mars 1939.

La commission des contingents nommée pour faire l'examen des comptes de cette Chambre pendant la présente session a l'honneur de présenter son troisième rapport :

Votre commission a l'honneur de faire rapport que les comptes ont été examinés et trouvés corrects et que le greffier a dûment rendu compte de toutes les sommes reçues par lui, et que tous les paiements sont accompagnés de pièces justificatives.

Les dépenses du Conseil législatif, du 1er février 1938 au 31 décembre 1938, se sont élevées à \$101,023.43.

Le tout respectueusement soumis,

P. R. Du TREMBLAY,
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Giroux*, de la commission des Règlements, présente son
huitième rapport :

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 28 mars, 1939.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui
suit comme son huitième rapport :

Votre commission après avoir examiné la requête suivante, a trouvé
que les avis ont été donnés régulièrement dans le cas ci-après :

No 55.—De la ville de East Angus, demandant l'adoption d'une loi
modifiant sa charte;

Le tout respectueusement soumis,

L. A. GIROUX,
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 126),
intitulé: "Loi autorisant l'Association pharmaceutique de la province de
Québec, à admettre Thomas-Philippe Gagnon, à la pratique de la profes-
sion de pharmacien", informant cette Chambre que l'Assemblée législative
a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 137),
intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Victoriaville", informant cette
Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 144),
intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Baie Comeau", informant
cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 147),
intitulé "Loi ratifiant et confirmant le transport de tous les droits de *The*

Ontario Paper Company Limited, dans la province de Québec, à la *Quebec North Shore Paper Company*, informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 19), intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 35), intitulé: "Loi modifiant la Loi relative aux rues publiques", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 43), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'aide à la jeunesse en doublant l'octroi de un million", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 118), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Plage Laval", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 122), intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.
Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 148), intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 210 de la cité de Rivière-du-Loup et la convention proposée à ses créanciers", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 151), intitulé: "Loi concernant le Bureau central des écoles protestantes de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 152), intitulé: "Loi relative à *The Empire Trust Company*"; pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.
Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 154), intitulé: "Loi concernant les syndics de la paroisse de Saint-Jérôme de Lac Saint-Jean", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.
Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'honorable M. *Mercier* reprend le débat sur la motion: "Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre copies des règlements concernant la vente, le transfert et l'exploitation des réserves forestières dans la province de Québec".

Et l'honorable M. *Ouellet* propose l'ajournement du débat.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 3), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 5), intitulé: "Loi modifiant la Loi du département du trésor relativement à la dépense des deniers publics".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 20), intitulé: "Loi instituant un service général d'achats pour le gouvernement".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 26), intitulé: "Loi relative à l'administration du chômage".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 31), intitulé: "Loi modifiant la Loi du service civil".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 32), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance aux aveugles relativement à l'enregistrement de l'avis de pension".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 36), intitulé: "Loi modifiant la Loi relative au bureau de censure du cinéma".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 37), intitulé: "Loi modifiant la Loi des conventions collectives de travail".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 39), intitulé: "Loi relative aux ventes à tempérament".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 40), intitulé: "Loi relative à l'arbitrage des différends entre certaines institutions de charité et leurs employés".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 41), intitulé: "Loi concernant les dépenses faites par le gouvernement pour des travaux de chômage".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° B), intitulé: "Loi annexant la municipalité de Fermont à la paroisse de Saint-Maurice, dans le comté de Champlain".

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 29 MARS 1939.

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M: *Alphonse Raymond*, orateur

les honorables messieurs:

Baribeau,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Daniel,
Du Tremblay,
Giroux,
Grothé,
Kelly,
Laferté,

Lemieux,
Marchand,
Martin,
Mercier,
Moreau,
Nicol,
Ouellet,
Roy,
Thériault.

La prière étant faite.

L'honorable M. *Kelly*, de la commission des chemins de fer, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 150), intitulé: "Loi modifiant la charte de *The Temiscamingue and Abitibi Railway Company*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 105), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de *Lachine*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle
a été renvoyé le bill (n° 108), intitulé: "Loi constituant en corporation *Dominion Hebrew Cemetery Association*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle
a été renvoyé le bill (n° 121), intitulé: "Loi concernant la succession de feu
Victor Beaudry", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il
a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle
a été renvoyé le bill (n° 133), intitulé: "Loi concernant la succession de feu
Alphonse Valiquette", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier
et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 143), intitulé: "Loi concernant le séminaire Saint-Sulpice", fait rapport que le dit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Raymond* de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 104), intitulé: "Loi changeant le nom de famille de Paul Herbert Silver *et al* en celui de Rowe", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 145), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Standard Church of America*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, dans la version anglaise, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 153), intitulé: "Loi accordant certains pouvoirs à la cité de Lévis", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, dont un dans le titre, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Kelly*, reprend et clot le débat sur la motion: "Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre copies des règlements concernant la vente, le transfert et l'exploitation des réserves forestières dans la province de Québec", et propose secondé par l'honorable M. *Carrel*, que, la motion soit adoptée, et la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 17), intitulé: "Loi modifiant la Loi relative à la mise en valeur des ressources naturelles de la province".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 3), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (n° 26), intitulé: "Loi instituant un bureau de reconstruction économique".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, dont un dans le titre, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 31), intitulé :
“Loi modifiant la Loi du service civil”.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 32), intitulé :
“Loi modifiant la Loi de l'assistance aux aveugles relativement à l'enregistrement de l'avis de pension”.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 36), intitulé :
“Loi modifiant la Loi relative au bureau de censure du cinéma”.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 37), intitulé :
“Loi modifiant la Loi des conventions collectives de travail”.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 39), intitulé :
“Loi relative aux ventes à tempérament”.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 40), intitulé: "Loi relative à l'arbitrage des différends entre certaines institutions de charité et leurs employés".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 41), intitulé: "Loi concernant les dépenses faites par le gouvernement pour des travaux de chômage".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° B), intitulé: "Loi annexant la municipalité de Fermont à la paroisse de Saint-Maurice, dans le comté de Champlain".

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 27), intitulé: "Loi autorisant une enquête sur les affaires de *The Title Guarantee and Trust Corporation of Canada*".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 30), intitulé:
“Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1931”.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 35), intitulé:
“Loi modifiant la Loi relative aux rues publiques”.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 43), intitulé:
“Loi modifiant la Loi de l'aide à la jeunesse en doublant l'octroi de un million”.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 30 MARS 1939.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Alphonse Raymond*, orateur

Les honorables messieurs :

Baribeau,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Daniel,
Giroux,
Grothé,
Kelly,

Laferté,
Martin,
Mercier,
Moreau,
Nicol,
Roy,
Thériault.

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et la pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Mercier* :
No 56.—De la cité de Québec.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 118), intitulé : "Loi modifiant la charte de la ville de Plage Laval", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 152), intitulé : "Loi relative à *The Empire Trust Company*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 154), intitulé: "Loi concernant les syndics de la paroisse de Saint-Jérôme de Lac Saint-Jean", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 148), intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 210 de la cité de Rivière-du-Loup et la convention proposée à ses créanciers", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 17), intitulé: "Loi modifiant la Loi relative à la mise en valeur des ressources naturelles de la province", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 26), intitulé: "Loi instituant un bureau de reconstruction économique", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 104), intitulé: "Loi changeant le nom de famille de Paul Herbert Silver *et al* en celui de Rowe", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 145), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Standard Church of America*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 150), intitulé: "Loi modifiant la charte de *The Temiscamingue and Abitibi Railway Company*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 153), intitulé: "Loi accordant certains pouvoirs à la cité de Lévis", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 38), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'expropriation", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 45), intitulé: "Loi pour encourager la fabrication du soufre, de l'acier et autre usage du minerai de fer, dans la province", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 112), intitulé: "Loi concernant la Compagnie Equitable d'assurance contre le feu (capital mutuel)", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit
ajournée à jeudi 13 avril.

L'honorable M. *Martin* parle sur sa motion :

“Que cette Chambre est d'avis que l'on remédierait plus efficacement
au chômage en favorisant certaines initiatives dans le domaine économique
et en établissant une collaboration plus étroite entre le gouvernement fédé-
ral, le gouvernement provincial et les municipalités”.

Et propose secondé par l'honorable M. *Grothé* que cette motion soit
adoptée et l'honorable M. *Thériault* propose l'ajournement du débat.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 5), intitulé :
“Loi modifiant la Loi du département du trésor relativement à la dépense des
deniers publics”.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en
considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en
comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport
que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à
cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Cham-
bre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la ques-
tion d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une
troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième
fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour les-
quels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 20), intitulé : “Loi instituant un service général d'achats pour le gouvernement”.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 27), intitulé : “Loi autorisant une enquête sur les affaires de *The Title Guarantee and Trust Corporation of Canada*”.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 30), intitulé : “Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1931”.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 35), intitulé: "Loi modifiant la Loi relative aux rues publiques".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 43), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'aide à la jeunesse en doublant l'octroi de un million".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 5), intitulé: "Loi modifiant la Loi du département du trésor relativement à la dépense des deniers publics", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 20), intitulé: "Loi instituant un service général d'achats pour le gouvernement informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 148), intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 210 de la cité de Rivière-du-Loup et la convention proposée à ses créanciers", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° B), intitulé: "Loi annexant la municipalité de Fermont à la paroisse de Saint-Maurice, dans le comté de Champlain", informant cette Chambre que l'Assemblée a accepté ce bill.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

A cinq heures de l'après-midi, l'honorable M. Esioff-L. Patenaude, Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit :

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue avec son orateur.

Le greffier de la couronne en chancellerie, lit séparément les titres des bills à être sanctionnés comme suit :

CHAP.

- 86 — 3 Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec.
- 87 — 4 Loi modifiant la loi des acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de main-morte.
- 17 — 5 Loi modifiant la Loi du département du trésor relativement à la dépense des deniers publics.
- 58 — 15 Loi modifiant la Loi du parc de la Montagne Tremblante.
- 26 — 17 Loi modifiant la Loi relative à la mise en valeur des ressources naturelles de la province.
- 14 — 20 Loi instituant un service général d'achats pour le gouvernement.
- 82 — 24 Loi relative aux institutions d'assistance publique.
- 22 — 25 Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques.
- 3 — 26 Loi relative à l'administration des secours de chômage. (Titre amendé).
- 137 — 27 Loi autorisant une enquête sur les affaires de The Title Guarantee and Trust Corporation of Canada.
- 90 — 30 Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1931.
- 13 — 31 Loi modifiant la Loi du service civil.
- 83 — 32 Loi modifiant la Loi de l'assistance aux aveugles relativement à l'enregistrement de l'avis de pension.
- 6 — 34 Loi modifiant la Loi pourvoyant à la refonte des lois de la province.
- 66 — 35 Loi modifiant la Loi relative aux rues publiques.
- 79 — 36 Loi modifiant la Loi relative au bureau de censure du cinéma.
- 61 — 37 Loi modifiant la Loi des conventions collectives de travail.
- 92 — 39 Loi relative aux ventes à tempérament.

CHAP.

- 60 — 40 Loi relative à l'arbitrage des différends entre certaines institutions de charité et leurs employés.
- 4 — 41 Loi concernant les dépenses faites par le gouvernement pour des travaux de chômage.
- 5 — 43 Loi modifiant la Loi de l'aide à la jeunesse en doublant l'octroi d'un million de dollars.
- 102 —104 Loi changeant le nom de famille de Paul Herbert Silver *et al* en celui de Rowe.
- 109 —105 Loi modifiant la charte de la cité de Lachine.
- 152 —108 Loi constituant en corporation "Dominion Hebrew Cemetery Association".
- 158 —116 Loi autorisant le barreau de la province de Québec, à admettre Georges-Albert Roy à la pratique de la profession d'avocat.
- 121 —118 Loi modifiant la charte de la ville de Plage Laval.
- 153 —121 Loi concernant la succession de feu Victor Beaudry.
- 160 —126 Loi autorisant l'Association pharmaceutique de la province de Québec, à admettre Thomas-Philippe Gagnon, à la pratique de la profession de pharmacien.
- 74 —127 Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Verdun.
- 146 —129 Loi changeant le nom de *The Protestant Infants' Home of Montreal*, en celui de *Protestant Foster Home Centre*.
- 141 —132 Loi modifiant le nom corporatif de l'Association des commerçants licenciés de vins et de liqueurs de la cité de Montréal.
- 156 —133 Loi concernant la succession de feu Alphonse Valiquette.
- 116 —137 Loi modifiant la charte de la ville de Victoriaville.
- 159 —140 Loi autorisant le collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Vahan Matheossian à la pratique de l'art dentaire après avoir subi ses examens.
- 132 —142 Loi éteignant une hypothèque affectant un certain nombre de lots situés en la paroisse de Saint-Germain de Rimouski et en la paroisse de Notre-Dame du Sacré-Cœur de Rimouski.
- 147 —143 Loi concernant le Séminaire Saint-Sulpice.
- 123 —144 Loi modifiant la charte de la ville de Baie Comeau.
- 150 —145 Loi constituant en corporation *The Standard Church of America*.

CHAP.

- 140 —147 Loi ratifiant et confirmant le transport de tous les droits de *The Ontario Paper Company Limited*, dans la province de Québec, à la *Quebec North Shore Paper Company*.
- 114 —148 Loi ratifiant le règlement No 210 de la cité de Rivière-du-Loup et la convention proposée à ses créanciers.
- 135 —150 Loi modifiant la charte de *Temiscamingue and Abitibi Railway Company*.
- 136 —152 Loi relative à *The Empire Trust Company*.
- 115 —153 Loi ratifiant un arrangement entre la cité de Lévis et MM. Cyrille Vaillancourt et Joseph-Cléophas-Donat Rochette. (Titre Amendé.)
- 130' —154 Loi concernant les syndics de la paroisse de Saint-Jérôme de Lac Saint-Jean.
- 10 — B Loi annexant la municipalité de Fermont à la paroisse de Saint-Maurice, dans le Comté de Champlain.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier de cette Chambre comme suit:

Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.

Après quoi, il plaît à l'honorable lieutenant-gouverneur de se retirer et l'Assemblée législative se retire.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 13 AVRIL 1939.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Alphonse Raymond*, orateur

les honorables messieurs :

Baribeau,
Champagne,
Chapais,
Daniel,
Giroux,
Grothé,
Laferté,

Marchand,
Martin,
Mercier,
Moreau,
Nicol,
Ouellet,
Roy.

La prière étant faite.

La règle 48 est suspendue et la pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Baribeau* :

No 57.—De la communauté des Religieuses Ursulines des Trois-Rivières.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

No 56.—De la Cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte ;

No 57.—De la communauté des Religieuses Ursulines des Trois-Rivières, demandant l'adoption d'une loi modifiant leur charte.

L'honorable M. *Giroux*, de la commission des Règlements, présente son neuvième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 13 avril, 1939.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son neuvième rapport :

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas:

No 56.—De la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 57.—De la Communauté des Religieuses Ursulines des Trois-Rivières, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

Le tout respectueusement soumis,

L.-A. GIROUX,
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 22), intitulé: "Loi modifiant la Loi relative au moratoire et sauvegardant la petite propriété", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 29), intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 42), intitulé: "Loi modifiant la Loi des salaires raisonnables", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 44), intitulé: "Loi modifiant les lois relatives à la Régie provinciale de l'électricité et au Syndicat national de l'électricité", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 46), intitulé: "Loi favorisant l'expansion de la colonisation", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 47), intitulé: "Loi assurant l'expansion de la colonisation dans le Témiscamingue", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 48), intitulé: "Loi autorisant le drainage de la Savanne de Saint-Charles", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 49), intitulé: "Loi protégeant le domaine public de la colonisation", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 50), intitulé: "Loi modifiant la loi 1 George VI, chapitre 104, relative au règlement de la question des tramways de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 51), intitulé: "Loi relative à l'enseignement agricole de jeunes orphelins", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 52), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 53), intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les électriciens et les installations électriques", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 55), intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 57), intitulé: "Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 58), intitulé: "Loi modifiant la Loi du département du trésor, relativement aux dépôts judiciaires et autres", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 67), intitulé: "Loi favorisant le progrès de la colonisation, de l'agriculture et du domaine forestier", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 69), intitulé: "Loi autorisant le gouvernement à payer les certificats de régistrateurs émis pour les prêts agricoles provinciaux", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 72), intitulé: "Loi relative à la Cour des jeunes délinquants de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 134), intitulé: "Loi concernant la succession de Jean-Baptiste-Eugène Letellier", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 156), intitulé: "Loi ratifiant une résolution de la ville de Saint-Laurent", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 157), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Drummondville", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Laferté*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Laferté*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Laferté*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 183), intitulé: "Loi favorisant la reconstruction du collège de Stanstead", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills publics.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mercredi, 19 avril.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 19), intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 38), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'expropriation".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 45), intitulé: "Loi pour encourager la fabrication du soufre, de l'acier et autre usage du minerai de fer, dans la province".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 19 AVRIL 1939.

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Alphonse Raymond*, orateur

les honorables messieurs:

Baribeau,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Daniel,
Du Tremblay,
Giroux,
Grothé,
Laferté,

Lemieux,
Marchand,
Martin,
Mercier,
Moreau,
Nicol,
Roy,
Thériault.

La prière étant faite.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 56), intitulé: "Loi modifiant le Code civil", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 63), intitulé: "Loi modifiant la Loi favorisant la réouverture des usines de la région de Chicoutimi", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 64), intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 66), intitulé: "Loi favorisant l'organisation de fédérations de coopératives de pêche", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 68), intitulé: "Loi modifiant la Loi relative au prêt agricole canadien", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 70), intitulé: "Loi relative à l'enregistrement des hypothèques consenties à l'Office du prêt agricole du Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée Législative avec un bill (n° 73), intitulé: "Loi autorisant une enquête relativement à l'arrestation d'Albert Nogaret et aux procédures et procédés dirigés contre lui", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 74), intitulé: "Loi concernant l'organisation municipale des villages miniers", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 75), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pêche", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 77), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la gazoline afin de favoriser l'amélioration de la voirie provinciale", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 113), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Apostolic Church of the British Isles in Quebec* comme corporation ecclésiastique dans la province de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 146), intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Malartic", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 161), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que les règles 38 et 55 soient suspendues quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 176), intitulé: "Loi concernant les syndics de la paroisse de Saint-David d'Escourt", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills publics.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 179), intitulé: "Loi érigeant la paroisse de Sainte-Clothilde, dans le district électoral de Beauce", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que le dit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills publics.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 180), intitulé: "Loi concernant la municipalité du canton Armand, dans le district électoral de Témiscouata", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills publics.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 184), intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'insaisissabilité de certains traitements, salaires et gages", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.
Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills publics.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 185), intitulé: "Loi relative à la corporation de la paroisse de Saint-Nicolas-Sud", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills publics.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 186), intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant la libération de certains débiteurs", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.
Sur la motion de l'honorable Mr. *Giroux*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills publics.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 38), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'expropriation".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 45), intitulé: "Loi pour encourager la fabrication du soufre, de l'acier et autre usage du minerai de fer, dans la province".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 22), intitulé: "Loi modifiant la Loi relative au moratoire et sauvegardant la petite propriété".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 29), intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill avec ses amendements soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 42), intitulé: "Loi modifiant la Loi des salaires raisonnables".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 44), intitulé: "Loi modifiant les lois relatives à la Régie provinciale de l'électricité et au Syndicat national de l'électricité".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 47), intitulé:
“Loi assurant l'expansion de la colonisation dans le Témiscamingue”.
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 48), intitulé:
“Loi autorisant le drainage de la Savanne de Saint-Charles”.
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 49), intitulé:
“Loi protégeant le domaine public de la colonisation”.
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 50), intitulé:
“Loi modifiant la loi 1 George VI, chapitre 104, relative au règlement de la question des tramways de Montréal”.
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 51), intitulé:
“Loi relative à l'enseignement agricole de jeunes orphelins”.
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 53), intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les électriciens et les installations électriques".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 57), intitulé: "Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 58), intitulé: "Loi modifiant la Loi du département du trésor, relativement aux dépôts judiciaires et autres".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 67), intitulé: "Loi favorisant le progrès de la colonisation, de l'agriculture et du domaine forestier".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 69), intitulé: "Loi autorisant le gouvernement à payer les certificats de registrateurs émis pour les prêts agricoles provinciaux".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 72), intitulé:
"Loi relative à la Cour des jeunes délinquants de Montréal".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 20 AVRIL, 1939.

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Alphonse Raymond*, orateur

Les honorables messieurs:

Baribeau,
Carrel,
Chapais,
Daniel,
Du Tremblay,
Giroux,
Grothé,
Laferté,
Lemieux,

Marchand,
Martin,
Mercier,
Moreau,
Nicol,
Ouellet,
Roy,
Thériault.

La prière étant faite.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 112), intitulé: "Loi concernant la Compagnie Équitable d'assurance contre le feu (capital mutuel)", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 157), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Drummondville", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Laferté*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 134), intitulé: "Loi concernant la succession de Jean-Baptiste-Eugène Letellier", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 76), intitulé: "Loi concernant certains biens vacants et sans maître", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 78), intitulé: "Loi amendant le chapitre 51 de la loi 2 George VI", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 79), intitulé: "Loi modifiant la Loi du département du procureur général, relativement à la conduite des procédures civiles pour le gouvernement", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 29), intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 42), intitulé: "Loi modifiant la Loi des salaires raisonnables".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 44), intitulé: "Loi modifiant les lois relatives à la Régie provinciale de l'électricité et au Syndicat national de l'électricité".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 47), intitulé: "Loi assurant l'expansion de la colonisation dans le Témiscamingue".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 48), intitulé: "Loi autorisant le drainage de la Savanne de Saint-Charles".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 49), intitulé: "Loi protégeant le domaine public de la colonisation".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 50), intitulé: "Loi modifiant la loi 1 George VI, chapitre 104, relative au règlement de la question des tramways de Montréal".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 51), intitulé: "Loi relative à l'enseignement agricole de jeunes orphelins".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 53), intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les électriciens et les installations électriques".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 57), intitulé: "Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 58), intitulé: "Loi modifiant la Loi du département du trésor, relativement aux dépôts judiciaires et autres".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 67), intitulé: "Loi favorisant le progrès de la colonisation, de l'agriculture et du domaine forestier".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 69), intitulé: "Loi autorisant le gouvernement à payer les certificats de registrateurs émis pour les prêts agricoles provinciaux".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 72), intitulé: "Loi relative à la Cour des jeunes délinquants de Montréal".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 119), intitulé :
"Loi refondant la charte de l'Hôpital Sainte-Jeanne-d'Arc".

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 21 AVRIL 1939.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M .*Alphonse Raymond*, orateur

les honorables messieurs :

Baribeau,
Chapais,
Giroux,
Grothé,
Laferté,
Lemieux,

Martin,
Mercier,
Nicol,
Ouellet,
Roy,
Thériault.

La prière étant faite.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 113), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Apostolic Church of the British Isles in Quebec* comme corporation ecclésiastique dans la province de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 146), intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Malartic". fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 119), intitulé: "Loi refondant la charte de l'Hôpital

Sainte-Jeanne-d'Arc", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 161), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

L'honorable M. *Martin* fait motion que ledit rapport ne soit pas reçu maintenant, mais que le bill soit de nouveau renvoyé au comité des bills privés, et la question étant posée, la Chambre y acquiesce.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills publics, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 176), intitulé: "Loi concernant les syndics de la paroisse de Saint-David d'Escourt", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills publics, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 179), intitulé: "Loi érigeant la paroisse de Sainte-

Clothilde, dans le district électoral de Beauce”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l’honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L’honorable M. *Nicol*, de la commission des bills publics, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 180), intitulé: “Loi concernant la municipalité du canton Armand, dans le district électoral de Témiscouata”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l’honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L’honorable M. *Nicol*, de la commission des bills publics, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 184), intitulé: “Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l’insaisissabilité de certains traitements, salaires et gages”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l’honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L’honorable M. *Nicol*, de la commission des bills publics, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 185), intitulé: “Loi relative à la corporation de la paroisse de Saint-Nicolas-Sud”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills publics, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 186), intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant la libération de certains débiteurs", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.
Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des bills publics à laquelle a été renvoyé le bill (n° 183), intitulé: "Loi favorisant la reconstruction du collège de Stanstead", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé de nouveau le bill (n° 161), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 28), intitulé: "Loi pour venir en aide à l'Université de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 158), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de East-Angus", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 166), intitulé: "Loi changeant le nom de "Le Refuge Dom Bosco" en celui de "Institut Saint-Jean Bosco", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 188), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills publics.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi, 25 avril.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 22), intitulé: "Loi modifiant la Loi relative au moratoire et sauvegardant la petite propriété".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Martin*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 52), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Martin*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 55), intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Martin*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette

Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 56), intitulé: "Loi modifiant le Code civil".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Martin*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 63), intitulé: "Loi modifiant la Loi favorisant la réouverture des usines de la région de Chicoutimi".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 66), intitulé: "Loi favorisant l'organisation de fédérations de coopératives de pêche".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 68), intitulé: "Loi modifiant la loi relative au prêt agricole canadien".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 70), intitulé :
"Loi relative à l'enregistrement des hypothèques consenties à l'Office du prêt agricole du Québec".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 73), intitulé :
"Loi autorisant une enquête relativement à l'arrestation d'Albert Nogaret et aux procédures et procédés dirigés contre lui".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 74), intitulé :
"Loi concernant l'organisation municipale des villages miniers".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 75), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pêche".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois:

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 77), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la gazoline afin de favoriser l'amélioration de la voirie provinciale".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 76), intitulé: "Loi concernant certains biens vacants et sans maître".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 78), intitulé:
“Loi amendant le chapitre 51 de la loi 2 George VI”.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 79), intitulé:
“Loi modifiant la Loi du département du procureur général, relativement à la conduite des procédures civiles pour le gouvernement.”

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne.

MARDI, 25 AVRIL, 1939

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Alphonse Raymond*, orateur

Les honorables messieurs :

Baribeau,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Daniel,
Du Tremblay,
Giroux,

Laferté,
Lemieux,
Mercier,
Moreau,
Roy,
Scott,
Thériault.

La prière étant faite.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 156), intitulé : "Loi ratifiant une résolution de la ville de Saint-Laurent", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 19), intitulé : "Loi modifiant la Loi des cités et villes".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 73), intitulé: "Loi autorisant une enquête relativement à l'arrestation d'Albert Nogaret et aux procédures et procédés dirigés contre lui".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 79), intitulé: "Loi modifiant la Loi du département du procureur général, relativement à la conduite des procédures civiles pour le gouvernement".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 21), intitulé: "Loi pour remplir les obligations inexécutées de l'ancien gouvernement envers les Révérends Pères de Sainte-Croix".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, dont un dans le titre, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

L'honorable M. *Laferté* propose en sous amendement que le titre du bill "Loi pour remplir des obligations inexécutées envers les Révérends Pères de Sainte-Croix" soit remplacé par le suivant: "Loi pour venir en aide aux Pères de Sainte-Croix". Ledit sous amendement est rejeté par un vote de 7 à 5.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 46), intitulé: "Loi favorisant l'expansion de la colonisation.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 64), intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, le comité rapporte progrès et permission lui est donnée de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 28), intitulé: "Loi pour venir en aide à l'Université de Montréal".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 26 AVRIL 1939.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Alphonse Raymond*, orateur

Les honorables messieurs :

Baribeau,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Daniel,
Du Tremblay,
Giroux,
Grothé,

Laferté,
Lemieux,
Marchand,
Mercier,
Moreau,
Ouellet,
Roy,
Thériault.

La prière étant faite.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission des bills publics, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 188), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 151), intitulé: "Loi concernant le Bureau central des écoles protestantes de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

L'honorable M. *Carrel* propose que ledit rapport ne soit pas reçu maintenant, mais que la Chambre se forme en comité plénier pour considérer un certain amendement, et la question étant posée, la Chambre y acquiesce.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 122), intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 158), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de East-Angus", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 166), intitulé: "Loi changeant le nom de Le Refuge Dom Bosco en celui de "Institut Saint-Jean Bosco", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 81), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'hygiène publique de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 82), intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances du Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 85), intitulé: "Loi favorisant l'augmentation du domaine cultivable", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 87), intitulé: "Loi modifiant la loi instituant en corporation l'Ecole polytechnique", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 88), intitulé: "Loi pour aider la vente des produits agricoles", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 89), intitulé: "Loi continuant l'encouragement accordé par le gouvernement actuel à l'enseignement agricole", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 90), intitulé: "Loi modifiant la Loi instituant l'assistance aux mères nécessiteuses", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 91), intitulé: "Loi pour assurer la conservation des ressources naturelles de la province", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 94), intitulé: "Loi favorisant l'assurance-chômage", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois,

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 95), intitulé: "Loi modifiant la Loi pour protéger l'épargne populaire et empêcher la surcapitalisation" pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 139), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec" pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que les règles 38 et 55 soient suspendues quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la formation du comité général pour la prise en considération du bill (n° 64), intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 27 AVRIL 1939.

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Alphonse Raymond*, orateur

Les honorables messieurs:

Baribeau,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Daniel,
Du Tremblay,
Giroux,
Grothé,

Laferté,
Lemieux,
Mercier,
Moreau,
Ouellet,
Roy,
Thériault.

La prière étant faite.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 139), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

L'honorable M. *Laferté*, propose que ledit rapport ne soit pas reçu maintenant, mais que la Chambre se forme en comité plénier pour considérer un certain amendement, et la question étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Laferté*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est
Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une
troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième
fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour les-
quels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 21),
intitulé: "Loi pour remplir des obligations inexécutées envers les Révérends
Pères de Sainte-Croix", informant cette Chambre que l'Assemblée législa-
tive a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 22),
intitulé: "Loi modifiant la Loi relative au moratoire et sauvegardant la
petite propriété", informant cette Chambre que l'Assemblée législative
a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 29),
intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec", informant cette Cham-
bre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 52),
intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique", informant cette
Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 55),
intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile", informant cette Cham-
bre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 56),
intitulé: "Loi modifiant le Code civil", informant cette Chambre que l'As-
semblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 119),
intitulé: "Loi refondant la charte de l'Hôpital Sainte-Jeanne-d'Arc", infor-
mant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 156),
intitulé: "Loi ratifiant une résolution la ville de Saint-Laurent", informant
cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 161), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal", informant cette chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 183), intitulé: "Loi favorisant la reconstruction du collège de Stanstead", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 134), intitulé: "Loi concernant la succession de Jean-Baptiste-Eugène Letellier", informant cette Chambre que l'Assemblée législative refuse d'accepter les amendements du Conseil législatif, parce que les renseignements nécessaires n'ont pas été fournis à la Chambre quant aux biens mentionnés dans l'acte d'inventaire du 19 juillet 1938 auquel renvoie l'amendement du Conseil.

L'honorable M. *Giroux*, propose que le Conseil législatif n'insiste pas sur ses amendements.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné qu'un message soit transmis à l'Assemblée législative l'informant que le Conseil législatif n'insiste pas sur ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (n° 60), intitulé: "Loi modifiant la Loi des sociétés d'agriculture", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (n° 80), intitulé: "Loi concernant les corporations et compagnies", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (n° 84), intitulé: "Loi instituant le Conseil provincial des sports", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit bill rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

Résolue affirmativement.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (n° 92), intitulé: "Loi augmentant les pouvoirs des corporations municipales en matière de construction de logements salubres", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (n° 62), intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant le conseil d'agriculture", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (n° 93), intitulé: "Loi pour venir en aide aux universités Laval, Mc Gill et Bishop's College", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (n° 96), intitulé: "Loi relative aux municipalités scolaires catholiques et protestantes de la ville de Val d'Or", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législaif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (n° 83) intitulé: "Loi relative aux districts électoraux de la province", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Daniel*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 138), intitulé: "Loi abrogeant la loi 3 Edouard VII, chapitre 94 (1903), répartissant l'entreprise de l'Association d'assurance mutuelle des évêchés et des maisons d'éducation et de charité dans la province de Québec, entre l'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal et l'Assurance mutuelle des fabriques de Québec, et modifiant les pouvoirs de ces deux dernières corporations", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que les règles 38 et 55 soient suspendues quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 117), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est
Ordonné que les règles 38 et 55 soient suspendues quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 155), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Rouyn", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est
Ordonné que les règles 38 et 55 soient suspendues quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 160), intitulé: "Loi concernant la ville d'Iberville", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que les règles 38 et 55 soient suspendues quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 162), intitulé: "Loi modifiant la constitution de "La Communauté des Religieu-

ses Ursulines des Trois-Rivières”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que les règles 38 et 55 soient suspendues quant à ce bill.

Sur la motion de l’honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 165), intitulé: “Loi validant certains règlements passés par le Conseil de la cité de Sherbrooke”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que les règles 38 et 55 soient suspendues quant à ce bill.

Sur la motion de l’honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 187), intitulé: “Loi concernant le district judiciaire de Gaspé”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l’honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills publics.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 190), intitulé: “Loi modifiant la Loi de l’adoption”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l’honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills publics.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (n° 65), intitulé: "Loi favorisant la diffusion et le maintien des sociétés coopératives agricoles", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (n° 98), intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les successions", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (n° 33), intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1939 et le 30 juin 1940 et pour d'autres fins du service public", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est alors posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 117), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill avec ses amendements, sera-t-il voté ? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 138), intitulé: "Loi abrogeant la loi 3 Edouard VII, chapitre 94 (1903), répartissant l'entreprise de l'Association d'assurance mutuelle des évêchés et des maisons d'éducation et de charité dans la province de Québec, entre l'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal et l'Assurance mutuelle des fabriques de Québec, et modifiant les pouvoirs de ces deux dernières corporations", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté ? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 160), intitulé: "Loi concernant la ville d'Iberville" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 64), intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 151), intitulé: "Loi concernant le Bureau central des écoles protestantes de Montréal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 188), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (n° 71), intitulé: "Loi sauvegardant les intérêts de la province relativement à la Coopérative fédérée de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (n° 86), intitulé: "Loi de la Régie provinciale des communications et transports", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (n° 97), intitulé: "Loi relative aux élections municipales fixées pour le 15 mai 1939", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (n° 99), intitulé: "Loi concernant certains lots des comtés de Bellechasse, de Rivière-du-Loup et de Montcalm", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 141), intitulé: "Loi concernant le partage de la succession de l'honorable Charles Wilson", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que les règles 38 et 55 soient suspendues quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 159), intitulé: "Loi autorisant l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec à admettre Paul Fontaine et James-S. Fontaine au nombre de ses membres après examen", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que les règles 38 et 55 soient suspendues quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 164), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Courville dans le comté de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que les règles 38 et 55 soient suspendues quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain 10 hrs 30 a.m.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 81), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'hygiène publique de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 82), intitulé:
"Loi modifiant la Loi des assurances de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 85), intitulé:
"Loi favorisant l'augmentation du domaine cultivable".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 87), intitulé:
"Loi modifiant la loi instituant en corporation l'École polytechnique".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 88), intitulé:
"Loi pour aider la vente des produits agricoles".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 89), intitulé:
"Loi continuant l'encouragement accordé par le gouvernement actuel à
l'enseignement agricole".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 90), intitulé:
"Loi modifiant la Loi instituant l'assistance aux mères nécessiteuses".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 91), intitulé: "Loi pour assurer la conservation des ressources naturelles de la province".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 94), intitulé: "Loi favorisant l'assurance-chômage".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 95), intitulé: "Loi modifiant la Loi pour protéger l'épargne populaire et empêcher la surcapitalisation".

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Raymond* de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 141), intitulé: "Loi concernant le partage de la succession de l'honorable Charles Wilson", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 155), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Rouyn", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 159), intitulé: "Loi autorisant l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec à admettre Paul Fontaine et James-S. Fontaine au nombre de ses membres après examen", fait rapport

que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 162), intitulé: "Loi modifiant la constitution de "La Communauté des Religieuses Ursulines des Trois-Rivières", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 164), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Courville dans le comté de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (n° 165), intitulé: "Loi validant certains règlements passés par le Conseil de la cité de Sherbrooke", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills publics, à laquelle
a été renvoyé le bill (n° 187), intitulé: "Loi concernant le district judiciaire
de Gaspé", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été
chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Raymond*, de la commission des bills publics, à laquelle
a été renvoyé le bill (n° 190), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'adoption",
fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de
le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Mercier*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 28 AVRIL 1939.

Séance 10.30 hrs. a. m.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Alphonse Raymond*, orateur

Les honorables messieurs :

Baribeau,
Carrel,
Chapais,
Daniel,
Giroux,
Grothé,

Laferté,
Lemieux,
Mercier,
Ouellet,
Roy,
Thériault.

La prière étant faite.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est.

Ordonné que l'ordre au greffier du Conseil législatif de se rendre et informer l'Assemblée législative que le Conseil législatif a voté sans amendement, le bill (n° 86), intitulé: "Loi de la Régie provinciale des communications et transports", soit révoqué, que la troisième lecture soit rescindée, et que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de certains amendements.

Et la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais* il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Carrel*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 60), intitulé: "Loi modifiant la Loi des sociétés d'agriculture", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 80), intitulé: "Loi concernant les corporations et compagnies", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 83), intitulé: "Loi relative aux districts électoraux de la province", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 84), intitulé: "Loi instituant le Conseil provincial des sports", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 86), intitulé: "Loi de la Régie provinciale des communications et transports", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 117), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 139), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 141), intitulé: "Loi concernant le partage de la succession de l'honorable Charles Wilson", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

La Chambre s'ajourne de nouveau à loisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

A une heure p.m., l'honorable M. E.-L. Patenaude, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil Législatif dit :

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée Législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil Législatif.

Laquelle étant venue,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit le titre des bills à être sanctionnés comme suit :

CHAP.

- 63 — 19 Loi modifiant la Loi des cités et villes.
- 76 — 21 Loi pour remplir les obligations inexécutées envers les Révérends Pères de Sainte-Croix.
- 94 — 22 Loi modifiant la Loi relative au moratoire et sauvegardant la petite propriété.
- 69 — 28 Loi pour venir en aide à l'Université de Montréal.
- 51 — 29 Loi modifiant la Loi des mines de Québec.
- 89 — 38 Loi modifiant la Loi de l'expropriation.
- 62 — 42 Loi modifiant la Loi des salaires raisonnables.
- 23 — 44 Loi modifiant les lois relatives à la Régie provinciale de l'électricité et au Syndicat national de l'électricité.
- 52 — 45 Loi pour encourager la fabrication dans la province, du soufre, de l'acier et autres sous-produits du minerai de fer.
- 47 — 46 Loi favorisant l'expansion de la colonisation.
- 48 — 47 Loi assurant l'expansion de la colonisation dans le Témiscamingue.
- 50 — 48 Loi autorisant le drainage de la savanne de Saint-Charles.
- 46 — 49 Loi protégeant le domaine public de la colonisation.
- 105 — 50 Loi modifiant la loi I George VI, chapitre 104, relative au règlement de la question des tramways de Montréal.
- 35 — 51 Loi relative à l'enseignement agricole de jeunes orphelins.
- 68 — 52 Loi modifiant la Loi de l'Instruction publique.
- 80 — 53 Loi modifiant la Loi concernant les électriciens et les installations électriques.

CHAP.

- 96 — 55 Loi modifiant le Code de procédure civile.
- 95 — 56 Loi modifiant le Code civil.
- 40 — 57 Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles.
- 18 — 58 Loi modifiant la Loi du département du trésor, relativement aux dépôts judiciaires et autres.
- 38 — 60 Loi modifiant la Loi des sociétés d'agriculture.
- 37 — 62 Loi modifiant la Loi concernant le conseil d'agriculture.
- 27 — 63 Loi modifiant la Loi favorisant la réouverture des usines de la région de Chicoutimi.
- 11 — 64 Loi modifiant la Loi électorale de Québec.
- 39 — 65 Loi pour aider les sociétés coopératives agricoles.
- 54 — 66 Loi favorisant l'organisation de fédération de coopératives de pêche.
- 49 — 67 Loi favorisant le progrès de la colonisation et de l'agriculture et la conservation du domaine forestier.
- 32 — 68 Loi modifiant la Loi relative au prêt agricole canadien.
- 31 — 69 Loi autorisant le gouvernement à payer les certificats de régistrateurs émis pour les prêts agricoles provinciaux.
- 30 — 70 Loi relative à l'enregistrement des hypothèques consenties à l'Office du prêt agricole du Québec.
- 41 — 71 Loi sauvegardant les intérêts de la province relativement à la Coopérative fédérée de Québec.
- 78 — 72 Loi relative à la Cour des jeunes délinquants de Montréal.
- 91 — 73 Loi autorisant une enquête relativement à l'arrestation d'Albert Nogaret et aux procédures et procédés dirigés contre lui.
- 64 — 74 Loi concernant l'organisation municipale des villages miniers.
- 53 — 75 Loi modifiant la Loi de la pêche.
- 28 — 76 Loi concernant certains biens vacants et sans maître.
- 21 — 77 Loi modifiant la Loi de la gazoline afin de favoriser l'amélioration de la voirie provinciale.
- 59 — 78 Loi amendant le chapitre 51 de la Loi 2 George VI.
- 15 — 79 Loi modifiant la Loi du département du procureur général relativement à la conduite des procédures civiles pour le gouvernement.

CHAP.

- 19 — 80 Loi concernant les corporations et compagnies.
- 81 — 81 Loi modifiant la Loi de l'hygiène publique de Québec.
- 88 — 82 Loi modifiant la Loi des assurances de Québec.
- 7 — 83 Loi relative aux districts électoraux de la province.
- 67 — 84 Loi instituant le Conseil provincial des sports.
- 34 — 85 Loi favorisant l'augmentation du domaine cultivable.
- 16 — 86 Loi assurant un contrôle efficace des compagnies de transport et de communication.
- 71 — 87 Loi modifiant la Loi instituant en corporation l'École polytechnique.
- 33 — 88 Loi pour aider la vente des produits agricoles.
- 36 — 89 Loi continuant l'encouragement accordé par le gouvernement actuel à l'enseignement agricole.
- 84 — 90 Loi modifiant la Loi instituant l'assistance aux mères nécessiteuses.
- 25 — 91 Loi pour assurer la conservation des ressources naturelles de la province.
- 101 — 92 Loi augmentant les pouvoirs des corporations municipales en matière de construction de logements salubres.
- 70 — 93 Loi pour venir en aide aux universités Laval, McGill et Bishop's College.
- 2 — 94 Loi favorisant l'assurance chômage.
- 24 — 95 Loi modifiant la Loi pour protéger l'épargne populaire et empêcher la surcapitalisation.
- 77 — 96 Loi relative aux municipalités scolaires catholiques et protestantes de la ville de Val d'Or.
- 100 — 97 Loi relative aux élections municipales fixées pour le 15 mai 1939.
- 20 — 98 Loi modifiant la Loi sur les successions.
- 8 — 99 Loi concernant certains lots des comtés de Bellechasse, de Rivière-du-Loup et de Montcalm.
- 138 — 112 Loi concernant la Compagnie Equitable d'assurance contre le feu (capital mutuel).
- 151 — 113 Loi constituant en corporation "The Apostolic Church of the British Isles-in Quebec" comme corporation ecclésiastique dans la province de Québec.

CHAP.

- 107 —117 Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières.
- 143 —119 Loi refondant la charte de l'Hôpital Sainte-Jeanne d'Arc.
- 72 —122 Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.
- 154 —134 Loi concernant la succession de Jean-Baptiste-Eugène Letellier.
- 139 —138 Loi abrogeant la Loi 3 Edouard VII, chapitre 94 (1903), répartissant l'entreprise de l'Association d'assurance mutuelle des évêques et des maisons d'éducation et de charité dans la province de Québec, entre l'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal et l'Assurance mutuelle des fabriques de Québec, et modifiant les pouvoirs de ces deux dernières corporations.
- 102 —139 Loi modifiant la charte de la cité de Québec.
- 157 —141 Loi concernant le partage de la succession de l'honorable Charles Wilson.
- 124 —146 Loi constituant en corporation la ville de Malartic.
- 73 —151 Loi concernant le Bureau central des écoles protestantes de Montréal.
- 122 —155 Loi modifiant la charte de la ville de Rouyn.
- 125 —156 Loi ratifiant une résolution de la ville Saint-Laurent.
- 111 —157 Loi modifiant la charte de la cité de Drummondville.
- 118 —158 Loi modifiant la charte de la ville de East-Angus.
- 161 —159 Loi autorisant l'Association des Optométristes et opticiens de la province de Québec à admettre James-S. Fontaine au nombre de ses membres après examen.
- 119 —160 Loi concernant la ville d'Iberville.
- 104 —161 Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.
- 148 —162 Loi modifiant la constitution de "La Communauté des Religieuses Ursulines des Trois-Rivières".
- 120 —164 Loi modifiant la charte de la ville de Courville, dans le comté de Québec.
- 108 —165 Loi validant certains règlements passés par le conseil de la cité de Sherbrooke.
- 145 —166 Loi changeant le nom de Le Refuge de Dom Bosco en celui de "Institut Saint-Jean Bosco".

CHAP.

- 131 — 176 Loi concernant les syndics de la paroisse de Saint-David d'Escourt.
- 129 — 179 Loi érigeant la paroisse de Sainte-Clothilde, dans le district électoral de Beauce.
- 127 — 180 Loi concernant la municipalité du canton Armand, dans le district électoral de Témiscouata.
- 75 — 183 Loi favorisant la reconstruction du collège Stanstead.
- 97 — 184 Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'insaisissabilité de certains traitements, salaires et gages.
- 128 — 185 Loi relative à la corporation de la paroisse de Saint-Nicolas-Sud.
- 93 — 186 Loi modifiant la Loi concernant la libération de certains débiteurs.
- 9 — 187 Loi concernant le district judiciaire de Gaspé.
- 65 — 188 Loi modifiant la Loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales.
- 85 — 190 Loi modifiant la Loi de l'adoption.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier de cette Chambre comme suit:

Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.

Alors l'honorable orateur de l'Assemblée législative, s'adressant à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, lui présente le bill suivant pour qu'il veuille bien y donner sa sanction:

CHAP.

- 1 — 33 Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1939 et le 30 juin 1940 et pour d'autres fins du service public.

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur remercie ses fidèles sujets, accepte leur *benevolence* et sanctionne ce bill".

Après quoi il plaît à l'honorable lieutenant-gouverneur de clore la quatrième session de la vingtième législature de la province de Québec par le discours suivant:

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,*

Les lois que vous avez votées portent sur les sujets les plus divers, et il m'est agréable de constater qu'elles paraissent s'inspirer toutes du souci de servir les meilleurs intérêts du Québec et de sa population.

Ainsi, pour ne parler que de celles qui touchent aux problèmes essentiels de notre Province, vous vous êtes proposé de donner un essor toujours grandissant à l'agriculture et à la colonisation, en autorisant l'Office du crédit agricole à prêter huit millions de plus à nos cultivateurs, en aidant à la vente des produits de la ferme, en mettant de nouveaux domaines à la disposition de nos défricheurs, en encourageant le dessèchement de certains terrains marécageux, en protégeant mieux nos terres arables contre le déboisement illégal, en favorisant davantage le retour à la terre, l'établissement des colons, ainsi que la coopération et l'enseignement agricoles. Afin de consolider l'œuvre de l'enseignement supérieur, vous avez assuré le parachèvement des nouveaux bâtiments de l'Université de Montréal et vous avez augmenté de façon généreuse les subventions annuelles que recevaient les universités Laval, McGill, Bishop et de Montréal. Vous avez doublé l'allocation d'un million que vous aviez votée l'an dernier en vue de préparer mieux notre jeunesse à diverses professions actives et de lui offrir plusieurs carrières où elle trouvera un avenir fructueux. Vous avez institué un bureau de reconstruction économique, et vous avez approuvé l'établissement d'un orphelinat agricole pour orienter les orphelins sans ressources vers la culture des champs. Vous vous êtes occupés de mieux sauvegarder les droits respectifs des patrons et des employés, de faciliter l'assurance contre le chômage, de défendre de façon plus efficace les petites gens contre les saisies tracassières, de même que les victimes des accidents contre les règlements qu'on s'empresse trop souvent de leur arracher au préjudice de leurs intérêts. Votre sollicitude s'est une fois de plus étendue aux petits propriétaires. Pour prévenir l'intempérance, vous avez apporté des restrictions à la vente des boissons alcooliques. Vous avez rendu plus facile la construction de logements salubres, vous avez favorisé l'hygiène publique et vous avez institué un conseil provincial des sports. Vous avez pris des mesures pour établir un meilleur contrôle des compagnies de transport ou de communication. Vous avez tenu à assurer complètement la liberté du scrutin dans les élections de députés, et vous avez remanié les circonscriptions électorales de façon à rendre plus équitable la représentation dans l'Assemblée législative. Pour qu'on puisse tirer un meilleur parti de nos ressources naturelles, vous avez permis aux coopératives de pêche de se syndiquer et au Gouvernement de réglementer la préparation du poisson, d'organiser des villages miniers, d'encourager l'utilisation de certains minerais de rebut. En vue de mieux assurer l'équilibre budgétaire, vous avez rajusté le partage des attributions administratives entre les ministères, vous avez créé un service général des achats, vous avez amélioré le contrôle des dépenses, vous avez pourvu à l'amortissement de certains emprunts et vous avez amendé une partie de notre fiscalité.

En sanctionnant au nom de Sa Majesté les différentes lois que vous avez adoptées, je n'ai eu aucun doute qu'elles réaliseraient le bien commun que vous vous êtes proposé de servir et qu'elles produiraient les résultats les plus bienfaisants.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Je vous remercie d'avoir voté les subsides nécessaires à l'administration des différents services publics, et je vous prie de croire que le Gouvernement veillera à ce qu'ils soient employés judicieusement et pour les seules fins autorisées.

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,*

Bien que les relations internationales soient encore tendues en Europe il semble assuré que Leurs Majestés le roi George VI et la reine Elizabeth débarqueront à Québec, le 15 mai prochain. Nous aurons donc l'honneur et la joie de posséder au milieu de nous nos gracieux Souverains, et je suis certain que l'accueil qu'ils recevront en notre province sera digne et du caractère de nos augustes visiteurs et de la réputation de loyauté dont nous jouissons depuis longtemps.

Au moment de mettre un terme à vos délibérations, je prie le Ciel de vous récompenser de votre dévouement à la chose publique en répandant ses bénédictions sur vous-mêmes, sur vos familles, ainsi que sur tous ceux que vous représentez ici.

Alors l'honorable orateur du Conseil législatif dit :

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,*

C'est la volonté et le désir de l'honorable lieutenant-gouverneur de la province que cette Législature soit prorogée *sine die*.

Et cette Législature est en conséquence, prorogée *sine die*.

INDEX

DU

SOIXANTE-QUATORZIÈME VOLUME

DU

JOURNAL DU CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

3 GEORGE VI, 1939

QUATRIÈME SESSION, VINGTIÈME LÉGISLATURE

Adresse à l'ouverture de la session.....	2
— en réponse au discours du trône.....	11
— grossoyée et signée par l'Orateur.....	11
— présentée à l'Hon. Lt-Gouverneur.....	11
Ajournement (motion d').....	7, 11, 20, 24, 34, 41, 48, 54, 64, 75, 82, 90, 99, 106, 115, 121, 133, 137, 143, 163.
“ “ respect pour la mémoire de feu l'honorable M. Louis Létourneau.....	11
“ “ respect pour la mémoire de Sa Sainteté PIE XI.....	24

-
- Ajournement à loisir 19, 33, 61, 62, 96, 123, 154, 161, 165
- Avis de motion,—L'honorable M. Kelly 6
- “ “ —L'honorable M. Martin 9, 36
- Baribeau, l'honorable M.**—présente Bill B 70
- Bills:—
- A—Loi concernant l'Agriculture, 1ère lect. *pro forma* 6
- B—Loi annexant la municipalité de Fermont à la paroisse de Saint-Maurice, dans le comté de Champlain.
—Présenté et lu 1ère fois, 70; lu 2ième fois, 82; lu 3ième fois et voté, 89; Ass. Lég. accepte, 96; sanctionné, 99.
- N° 2—Loi pour porter à trente-cinq millions de dollars les sommes mises à la disposition de l'Office du crédit agricole en faveur des cultivateurs de la province de Québec.
—Reçu et lu 1ère, 2ième, 3ième fois et voté, 18; sanctionné, 20.
- N° 3—Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec.
—Reçu et lu 1ère fois, 27; lu 2ième fois sur div., 80; lu 3ième fois sur div. et voté, 87; sanctionné, 97.
- N° 4—Loi modifiant la Loi des acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte.
—Reçu et lu 1ère fois, 27; lu 2ième fois sur div., 60; lu 3ième fois et voté, 74; sanctionné, 97.
- N° 5—Loi modifiant la Loi du département du trésor relativement à la dépense des deniers publics.
—Reçu et lu 1ère fois, 28; lu 2ième fois sur div., 80; com. pl. amendé et rap., am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 94; sanctionné, 97.
- N° 6—Loi abrogeant l'article 1 de la loi 1 Edouard VIII (2e session), chapitre 10.
—Reçu et lu 1ère fois, 28; lu 2ième fois, 36; lu 3ième fois et voté, 47; sanctionné, 62.
- N° 7—Loi relative à l'école d'agriculture de Nicolet.
—Reçu et lu 1ère fois, 28; lu 2ième, 3ième fois et voté, 37; sanctionné, 62.

BILLS:—(Suite)

- N° 8—Loi relative à l'école d'agriculture de Ville-Marie.
—Reçu et lu 1ère fois, 28; lu 2ième, 3ième fois et voté, 37; sanctionné, 62.
- N° 9—Loi relative à l'école d'agriculture de Chicoutimi.
—Reçu et lu 1ère fois, 28; lu 2ième, 3ième fois et voté, 37; sanctionné, 62.
- N° 10—Loi relative à l'école d'agriculture dans la Gaspésie.
—Reçu et lu 1ère fois, 28; lu 2ième, 3ième fois et voté, 38; sanctionné, 62.
- N° 11—Loi modifiant la Loi concernant la mise en conserves du poisson et d'autres produits de la mer.
—Reçu et lu 1ère fois, 29; lu 2ième fois, 38; lu 3ième fois, 47; voté, 48; sanctionné, 62.
- N° 12—Loi modifiant la Loi de la chasse.
—Reçu et lu 1ère fois, 29; lu 2ième fois, 38; lu 3ième fois et voté, 48; sanctionné, 62.
- N° 13—Loi modifiant l'article 54*b* de la Loi des mines de Québec.
—Retiré.—*Voir* P. V. Ass. Lég., Mars, 21 1939.
- N° 14—Loi modifiant la Loi du Parc National du Mont Orford.
—Reçu et lu 1ère fois, 29; lu 2ième, 3ième fois et voté, 38; sanctionné, 62.
- N° 15—Loi modifiant la Loi du Parc de la Montagne Tremblante.
—Reçu et lu 1ère fois, 43; lu 2ième fois, 61; lu 3ième fois et voté, 75; sanctionné, 97.
- N° 16—Loi prolongeant le délai de consolidation des arrérages de taxes municipales et scolaires.
—Reçu et lu 1ère fois, 29; lu 2ième fois, 39; com. pl. amendé et rap. am. lus 2 fois et agréés, 48; lu 3ième fois et voté, 53; am. acceptés, 58; sanctionné, 62.
- N° 17—Loi modifiant la Loi relative à la mise en valeur des ressources naturelles de la province.
—Reçu et lu 1ère fois, 29; lu 2ième fois, 39; lu 3ième fois et voté, 54; ordre révoqué et 3ième lecture rescindés, 60; com. pl. amendé et rapporté, am. lus 2 fois et agréés, 74; lu 3ième fois et voté, 87; am. acceptés, 92; sanctionné, 97.

BILLS:—(Suite)

- N° 18—Loi modifiant le Code municipal.
—Reçu et lu 1ère fois, 30; lu 2ième fois, 39; lu 3ième fois et voté, 54; sanctionné, 62.
- N° 19—Loi modifiant la Loi des cités et villes.
—Reçu et lu 1ère fois, 78; lu 2ième fois, 105; lu 3ième fois et voté, 134; sanctionné, 166.
- N° 20—Loi instituant un service général d'achats pour le gouvernement.
—Reçu et lu 1ère fois, 43; lu 2ième fois sur div., 80; com. pl. amendé et rap. am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 95; am. acceptés, 96; sanctionné, 97.
- N° 21.—Loi pour remplir les obligations inexécutées de l'ancien gouvernement envers les révérends pères de Sainte-Croix.
—Reçu et lu 1ère fois, 30; lu 2ième fois sur div., com. pl. amendé dans le titre., Hon. Laferté propose un sous amendement qui est rejeté sur vote 7 à cinq, am. rap. et lu 2 fois et agréé, lu 3ième fois et voté, 136; am. accepté, 145; sanctionné, 166.
- N° 22—Loi modifiant la Loi relative au moratoire et sauvegardant la petite propriété.
—Reçu et lu 1ère fois, 101; lu 2ième fois, 112; com. pl. amendé et rapporté., am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 127; Am. acceptés, 145; sanctionné, 166.
- N° 23—Loi modifiant les lois du département des travaux publics et du département du travail relatives à la sécurité dans les édifices publics.
—Retiré.—*Voir* P. V. Ass. Lég. No 21, mars, 9 1939.
- N° 24.—Loi relative aux institutions d'assistance publique.
—Reçu et lu 1ère fois, 30; lu 2ième fois, 60; lu 3ième fois et voté, 75; sanctionné, 97.
- N° 25—Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques.
—Reçu et lu 1ère fois, 44; lu 2ième fois, 61; lu 3ième fois et voté, 75; sanctionné, 97.
- N° 26—Loi instituant un bureau de reconstruction économique.
—Reçu et lu 1ère fois, 59; lu 2ième fois, sur div., 80; com. pl. amendé et rapporté, am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 87; am. acceptés, 93; sanctionné, 97.

BILLS:—(Suite)

- N° 27—Loi autorisant une enquête sur les affaires de *The Title Guarantee and Trust Corporation of Canada*.
—Reçu et lu 1ère fois, 44; lu 2ième fois, 89; lu 3ième fois et voté, 95; sanctionné, 97.
- N° 28—Loi pour venir en aide à l'Université de Montréal.
—Reçu et lu 1ère fois, 126; lu 2ième, 3ième fois et voté, 137; sanctionné, 166.
- N° 29—Loi modifiant la Loi des mines de Québec.
—Reçu et lu 1ère fois, 101; lu 2ième fois, com. pl. amendé et rapporté, am. lus 2 fois et agréés, 112; lu 3ième fois et voté, 118; am. acceptés, 145; sanctionné, 166.
- N° 30—Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1931.
—Reçu et lu 1ère fois, 70; lu 2ième fois sur div., 90; lu 3ième fois et voté, 95; sanctionné, 97.
- N° 31—Loi modifiant la Loi du Service civil.
—Reçu et lu 1ère fois, 70; lu 2ième fois, 81; lu 3ième fois et voté, 88; sanctionné, 97.
- N° 32—Loi modifiant la Loi de l'assistance aux aveugles relativement à l'enregistrement de l'avis de pension.
—Reçu et lu 1ère fois, 71; lu 2ième fois, 81; lu 3ième fois et voté, 88; sanctionné, 97.
- N° 33—Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1939 et le 30 juin 1940 et pour d'autres fins du service public.
—Reçu et lu 1ère, 2ième, 3ième fois, 153; voté, 154; sanctionné, 170.
- N° 34—Loi modifiant la Loi pourvoyant à la refonte des lois de la province.
—Reçu et lu 1ère fois, 44; lu 2ième fois, 61; lu 3ième fois et voté, 75; sanctionné, 97.
- N° 35—Loi modifiant la Loi relative aux rues publiques.
—Reçu et lu 1ère fois, 78; lu 2ième fois sur div., 90; lu 3ième fois et voté, 96; sanctionné, 97.
- N° 36—Loi modifiant la Loi relative au bureau de censure du cinéma.
—Reçu et lu 1ère fois, 71; lu 2ième fois sur div., 81; lu 3ième fois
12—C. F. sur div. et voté, 88; sanctionné, 97.

BILLS:—(Suite)

- N° 37—Loi modifiant la Loi des conventions collectives de travail.
—Reçu et lu 1ère fois, 71; lu 2ième fois sur div. 81; lu 3ième fois sur div. et voté, 88; sanctionné, 97.
- N° 38—Loi modifiant la Loi de l'expropriation.
—Reçu et lu 1ère fois, 93; lu 2ième fois sur div., 105; lu 3ième fois et voté, 111; sanctionné, 166.
- N° 39—Loi relative aux ventes à tempérament.
—Reçu et lu 1ère fois, 71; lu 2ième fois, 81; lu 3ième fois et voté, 88; sanctionné, 97.
- N° 40—Loi relative à l'arbitrage des différends entre certaines institutions de charité et leurs employés.
—Reçu et lu 1ère fois, 71; lu 2ième fois sur div., 82; lu 3ième fois sur div. et voté, 89; sanctionné, 98.
- N° 41—Loi concernant les dépenses faites par le gouvernement pour des travaux de chômage.
—Reçu et lu 1ère fois, 71; lu 2ième fois sur div., 82; lu 3ième fois sur div. et voté, 89; sanctionné, 98.
- N° 42—Loi modifiant la Loi des salaires raisonnables.
—Reçu et lu 1ère fois, 101; lu 2ième fois sur div., 112; lu 3ième fois et voté, 118; sanctionné, 166.
- N° 43—Loi modifiant la Loi de l'aide à la jeunesse en doublant l'octroi de un million.
—Reçu et lu 1ère fois, 78; lu 2ième fois, 90; lu 3ième fois et voté, 96; sanctionné, 98.
- N° 44—Loi modifiant les lois relatives à la Régie Provinciale de l'électricité et au Syndicat national de l'électricité.
—Reçu et lu 1ère fois, 101; lu 2ième fois, 113; lu 3ième fois et voté, 118; sanctionné, 166.
- N° 45—Loi pour encourager la fabrication du soufre, de l'acier et autre usage du minerai de fer, dans la province.
—Reçu et lu 1ère fois, 93; lu 2ième fois, 106; lu 3ième fois et voté, 111; sanctionné, 166.
- N° 46—Loi favorisant l'expansion de la colonisation.
—Reçu et lu 1ère fois, 102; lu 2ième, 3ième fois et voté, 136; sanctionné, 166.

BILLS:—*(Suite)*

- N° 47—Loi assurant l'expansion de la colonisation dans le Témiscamingue.
—Reçu et lu 1ère fois, 102; lu 2ième fois, 113; lu 3ième fois et voté, 118; sanctionné, 166.
- N° 48—Loi autorisant le drainage de la Savanne de Saint-Charles.
—Reçu et lu 1ère fois, 102; lu 2ième fois, 113; lu 3ième fois et voté, 118; sanctionné, 166.
- N° 49—Loi protégeant le domaine public de la colonisation.
—Reçu et lu 1ère fois, 102; lu 2ième fois, 113; lu 3ième fois et voté, 119; sanctionné, 166.
- N° 50—Loi modifiant la loi 1 George VI, chapitre 104, relative au règlement de la question des tramways de Montréal.
—Reçu et lu 1ère fois, 102; lu 2ième fois sur div., 113; lu 3ième fois et voté, 119; sanctionné, 166.
- N° 51—Loi relative à l'enseignement agricole de jeunes orphelins.
—Reçu et lu 1ère fois, 103; lu 2ième fois, 113; lu 3ième fois et voté, 119; sanctionné, 166.
- N° 52—Loi modifiant la Loi de l'instruction publique.
—Reçu et lu 1ère fois, 103; lu 2ième fois sur div. com. pl., amendé et rapporté, am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 128; am. acceptés, 145; sanctionné, 166.
- N° 53—Loi modifiant la Loi concernant les électriciens et les installations électriques.
—Reçu et lu 1ère fois, 103; lu 2ième fois, 114; lu 3ième fois et voté, 119; sanctionné, 166.
- N° 55—Loi modifiant le Code de procédure civile.
—Reçu et lu 1ère fois, 103; lu 2ième fois sur div., com. pl., amendé et rapporté, am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 129; am. acceptés, 145; sanctionné, 167.
- N° 56—Loi modifiant le Code civil.
—Reçu et lu 1ère fois, 107; lu 2ième fois, com. pl., amendé et rapporté, am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois, 129; voté, 130; am. acceptés, 145; sanctionné, 167.
- N° 57—Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles.
—Reçu et lu 1ère fois, 103; lu 2ième fois sur div., 114; lu 3ième fois et voté, 120; sanctionné, 167.

BILLS:—(*Suite*)

- N° 58—Loi modifiant la Loi du département du trésor, relativement aux dépôts judiciaires et autres.
—Reçu et lu 1ère fois, 103; lu 2ième fois, 114; lu 3ième fois et voté, 120; sanctionné, 167.
- N° 59—Loi modifiant la Loi des Cercles Agricoles.
—Retiré.—*Voir* P. V. Ass. Lég. 25 avril 1939.
- N° 60—Loi modifiant la Loi des sociétés d'Agriculture.
—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, en com. pl., amendé et rapporté, am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois, 146; voté, 147; am. acceptés, 165, sanctionné, 167.
- N° 62—Loi modifiant la Loi concernant le conseil d'agriculture.
—Reçu et lu 1ère, 2ième, 3ième fois et voté, 149; sanctionné, 167.
- N° 63—Loi modifiant la Loi favorisant la réouverture des usines de la région de Chicoutimi.
—Reçu et lu 1ère fois, 107; lu 2ième et 3ième fois et voté, 130; sanctionné, 167.
- N° 64—Loi modifiant la Loi électorale de Québec.
—Reçu et lu 1ère fois, 107; lu 2ième fois, com. pl. et progrès rapporté, 136; de nouveau en com. pl., amendé et rapporté, am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois, 142; voté, 143; am. acceptés, 155; sanctionné, 167.
- N° 65—Loi favorisant la diffusion et le maintien des sociétés coopératives agricoles.
—Reçu et lu 1ère, 2ième, 3ième fois et voté, 153; sanctionné, 167.
- N° 66—Loi favorisant l'organisation de fédérations de coopératives de pêche.
—Reçu et lu 1ère fois, 108; lu 2ième et 3ième fois, 130; voté, 131; sanctionné, 167.
- N° 67—Loi favorisant le progrès de la colonisation, de l'agriculture et du domaine forestier.
—Reçu et lu 1ère fois, 104; lu 2ième fois, 114; lu 3ième fois et voté, 120; sanctionné, 167.
- N° 68—Loi modifiant la loi relative au prêt agricole canadien.
—Reçu et lu 1ère fois, 108; lu 2ième et 3ième fois, 130; voté, 131; sanctionné, 167.

BILLS:—(Suite)

- N° 69—Loi autorisant le gouvernement à payer les certificats de registra-
teurs émis pour les prêts agricoles provinciaux.
—Reçu et lu 1ère fois, 104; lu 2ième fois, 115; lu 3ième fois et
voté, 120; sanctionné, 167.
- N° 70—Loi relative à l'enregistrement des hypothèques consenties à
l'Office du prêt agricole du Québec.
—Reçu et lu 1ère fois, 108; lu 2ième, 3ième fois et voté, 131; sanc-
tionné, 167.
- N° 71—Loi sauvegardant les intérêts de la province relativement à la
Coopérative fédérée de Québec.
—Reçu et lu 1ère, 2ième, 3ième fois et voté, 155; sanctionné, 167.
- N° 72—Loi relative à la Cour des jeunes délinquants de Montréal.
—Reçu et lu 1ère fois, 104; lu 2ième fois, 115; lu 3ième fois et
voté, 131; sanctionné, 167.
- N° 73—Loi autorisant une enquête relativement à l'arrestation d'Albert
Nogaret et aux procédures et procédés dirigés contre lui.
—Reçu et lu 1ère fois, 104; lu 2ième fois sur div., 131; lu 3ième
fois et voté, 135; sanctionné, 167.
- N° 74—Loi concernant l'organisation municipale des villages miniers.
—Reçu et lu 1ère fois, 104; lu 2ième, 3ième fois et voté, 131;
sanctionné, 167.
- N° 75—Loi modifiant la Loi de la pêche.
—Reçu et lu 1ère fois, 104; lu 2ième, 3ième fois et voté, 132; sanc-
tionné, 167.
- N° 76—Loi concernant certains biens vacants et sans maître.
—Reçu et lu 1ère fois, 117; lu 2ième, 3ième fois et voté, 132; sanc-
tionné, 167.
- N° 77—Loi modifiant la Loi de la gazoline afin de favoriser l'amélioration
de la voirie.
—Reçu et lu 1ère fois, 109; lu 2ième fois sur div. et voté, 132;
sanctionné, 167.
- N° 78—Loi modifiant le chapitre 51 de la loi 2 George VI.
—Reçu et lu 1ère fois, 117; lu 2ième, 3ième fois et voté; 133; sanc-
tionné, 167.

BILLS:—*(Suite)*

- N° 79—Loi modifiant la Loi du département du procureur général, relativement à la conduite des procédures civiles pour le gouvernement.
—Reçu et lu 1ère fois, 117; lu 2ième fois sur div., 133; lu 3ième fois sur div. et voté, 135; sanctionné, 167.
- N° 80—Loi concernant les taxes sur les corporations.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième sur div., com. pl., amendé et rapporté, am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois sur div. et voté, 147; am. acceptés, 165; sanctionné, 168.
- N° 81—Loi modifiant la Loi de l'hygiène publique de Québec.
—Reçu et lu 1ère fois, 140; lu 2ième fois, 157; lu 3ième fois et voté, 158; sanctionné, 168.
- N° 82—Loi modifiant la Loi des assurances de Québec.
—Reçu et lu 1ère fois, 140; lu 2ième, 3ième fois et voté, 158; sanctionné, 168.
- N° 83—Loi relative aux districts électoraux de la province.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième sur div., com. pl., amendé et rapporté, am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 150; am. acceptés, 165; sanctionné, 168.
- N° 84—Loi instituant le Conseil provincial des sports.
—Reçu et lu 1ère fois, 147; lu 2ième fois, com. pl., amendé et rapporté, am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 148; am. acceptés, 165; sanctionné, 168.
- N° 85—Loi favorisant l'augmentation du domaine cultivable.
—Reçu et lu 1ère fois, 140; lu 2ième, 3ième fois et voté, 158; sanctionné, 168.
- N° 86—Loi de la Régie provinciale des communications et transports.
—Reçu et lu 1ère, 2ième, 3ième fois et voté, 156; sanctionné, 168.
- N° 87—Loi modifiant la loi instituant en corporation l'École polytechnique.
—Reçu et lu 1ère fois, 141; lu 2ième fois, 158; lu 3ième fois et voté, 159; sanctionné, 168.
- N° 88—Loi pour aider la vente des produits agricoles.
—Reçu et lu 1ère fois, 141; lu 2ième, 3ième fois et voté, 159; sanctionné, 168.

BILLS:—(Suite)

- N° 89—Loi continuant l'encouragement accordé par le gouvernement actuel à l'enseignement agricole.
—Reçu et lu 1ère fois, 141; lu 2ième, 3ième fois et voté, 159; sanctionné, 168.
- N° 90—Loi modifiant la Loi instituant l'assistance aux mères nécessiteuses.
—Reçu et lu 1ère fois, 141; lu 2ième fois, 159; lu 3ième fois et voté, 160; sanctionné, 168.
- N° 91—Loi pour assurer la conservation des ressources naturelles de la province.
—Reçu et lu 1ère fois, 141; lu 2ième, 3ième fois et voté, 160; sanctionné, 168.
- N° 92—Loi augmentant les pouvoirs des corporations municipales en matière de construction de logements salubres.
—Reçu et lu 1ère, 2ième, 3ième fois et voté, 148; sanctionné, 168.
- N° 93—Loi pour venir en aide aux universités Laval, Mc Gill et Bishop's College.
—Reçu et lu 1ère, 2ième, 3ième fois et voté, 148; sanctionné, 168.
- N° 94—Loi favorisant l'assurance-chômage.
—Reçu et lu 1ère fois, 141; lu 2ième, 3ième fois et voté, 160; sanctionné, 168.
- N° 95—Loi modifiant la Loi pour protéger l'épargne populaire et empêcher la surcapitalisation.
—Reçu et lu 1ère fois, 142; lu 2ième 3ième fois, 160; voté, 161; sanctionné, 168.
- N° 96—Loi relative aux municipalités scolaires catholiques et protestantes de la ville de Val d'Or.
—Reçu et lu 1ère, 2ième, 3ième fois, 149; voté, 150; sanctionné, 168.
- N° 97—Loi relative aux élections municipales fixées pour le 15 mai 1939.
—Reçu et lu 1ère, 2ième, 3ième fois et voté, 156; sanctionné, 168.
- N° 98—Loi modifiant la Loi des droits sur les successions.
—Reçu et lu 1ère, 2ième, 3ième fois et voté; 153, sanctionné, 168.
- N° 99—Loi concernant certains lots des comtés de Bellechasse, de Rivière du Loup et de Montcalm.
—Reçu et lu 1ère, 2ième, 3ième fois et voté, 156; sanctionné, 168.

BILLS:—(Suite)

- N° 100—Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 32; rapporté a. amendements, am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 33; am. acceptés, 33; sanctionné, 33.
- N° 101—Loi ratifiant certains contrats passés respectivement entre la cité du Cap de la Madeleine et les commissaires d'écoles pour la municipalité de la cité du Cap de la Madeleine, dans le comté de Champlain et la compagnie *Laurentian Silk Mills Limited*.
—Reçu et lu 1ère fois, 30; 2ième fois et renv. Com. bills privés, 39; rapporté amendé, am. lus 2 fois et agréés, 49; lu 3ième fois et voté, 50; am. acceptés, 59; sanctionné, 62.
- N° 102—Loi ratifiant certaines résolutions de la cité du Cap de la Madeleine et des commissaires d'écoles de la municipalité du Cap de la Madeleine, dans le comté de Champlain, et certains contrats passés entre ladite cité et lesdits commissaires d'écoles respectivement et *l'International Foils Limited*.
—Reçu et lu 1ère fois, 30; lu 2ième fois et renv. com. bills privés, 40; rap. amendé, am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 50; am. acceptés, 59; sanctionné, 63.
- N° 103—Loi modifiant la charte de la ville de Farnham.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 44; rap. amendé, am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 57; am. acceptés, 61; sanctionné, 63.
- N° 104—Loi changeant le nom de famille de Paul Herbert Silver *et al* en celui de Rowe.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois sur div. et renv. com. bills privés, 72; rap. amendé, am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 85; am. acceptés, 93; sanctionné, 98.
- N° 105—Loi modifiant la charte de la cité de Lachine.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 72; rap. s. a., lu 3ième fois et voté, 84; sanctionné, 98.
- N° 106—Loi concernant l'adoption de Marie-Gabrielle-Jeannette Lafontaine.
—Reçu et lu 1ère fois, 31; lu 2ième fois et renv. com. bills privés, 40; rap. s. a., lu 3ième fois et voté, 52; sanctionné, 63.

BILLS:—(Suite)

- N° 107—Loi ratifiant un règlement d'emprunt et un contrat passé entre la corporation de la paroisse de Saint-Gédéon et la Compagnie J. & P. Limitée, et conférant certains pouvoirs à la corporation de la paroisse de Saint-Gédéon.
—Reçu et lu 1ère fois, 31; lu 2ième fois et renv. com. bills privés, 40; rap. amendé, am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 57; am. acceptés, 61; sanctionné, 63.
- N° 108—Loi constituant en corporation *Dominion Hebrew Sick Benefit Association*.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 72; rap. s. a., lu 3ième fois et voté, 84; sanctionné, 98.
- N° 109—Loi constituant en corporation l'Association des Chiropraticiens de la province de Québec.
—Rejeté.—*Voir P. V. Ass. Lég., 23 mars 1939.*
- N° 110—Loi modifiant la charte des Sœurs de la Charité de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe.
—Reçu et lu 1ère fois, 31; lu 2ième fois et renv. com. bills privés, 40; rap. s. a., lu 3ième fois et voté, 52; sanctionné, 63.
- N° 111—Loi constituant en corporation *The Saint Nicholas Russian Orthodox Church*, de Montréal.
—Retiré.—*Voir P. V., Ass. Lég., 15 mars 1939.*
- N° 112—Loi concernant la Compagnie Equitable d'assurance contre le feu (capital mutuel).
—Reçu et lu 1ère fois, 93; lu 2ième fois et renv. com. bills privés, 94; rap. s. a., lu 3ième fois et voté, 116; sanctionné, 168.
- N° 113—Loi constituant en corporation *The Apostolic Church of the British Isles in Quebec* comme corporation ecclésiastique dans la province de Québec.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 109; rap. s.a., lu 3ième fois et voté, 122; sanctionné, 168.
- N° 114—Loi ratifiant une résolution des commissaires d'écoles pour la municipalité du village de la Pointe-au-Pic, dans le comté de Charlevoix-est.
—Reçu et lu 1ère fois, 31; lu 2ième fois et renv. com. bills privés, 40; rap. amendé, am. lus 2 fois et agréés, 50; voté, 51; am. acceptés, 59; sanctionné, 63.

BILLS:—(Suite)

- N° 116—Loi autorisant le barreau de la province de Québec, à admettre Georges-Albert Roy à la pratique de la profession d'avocat.
—Reçu et lu 1ère fois, 59; lu 2ième fois et renv. com. bills privés, 60; rap. s. a., lu 3ième fois et voté, 66; sanctionné, 98.
- N° 117—Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 151; rap. amendé, am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 154; am. acceptés, 165; sanctionné, 169.
- N° 118—Loi modifiant la charte de la ville de Plage Laval.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. Com. bills privés, 78; rap. s. a., lu 3ième fois et voté, 91; sanctionné, 98.
- N° 119—Loi refondant la charte de l'Hôpital Sainte-Jeanne-d'Arc.
—Reçu et lu 1ère fois, 31; lu 2ième fois et renv. com. bills privés, 121; rap. amendé, am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 123; am. acceptés, 145; sanctionné, 169.
- N° 121—Loi concernant la succession de feu Victor Beaudry.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 72; rap. s. a., lu 3ième fois et voté, 84; sanctionné, 98.
- N° 122—Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.
—Reçu et lu 1ère fois, 78; lu 2ième fois sur div. et renv. com. bills privés, 79; rap. s. a., lu 3ième fois et voté, 139; sanctionné, 169.
- N° 123—Loi ratifiant et confirmant un acte de conventions passé entre la corporation municipale de la ville de Jonquière, comté de Chicoutimi, d'une part, et la Compagnie de pulpe de Jonquière, d'autre part, et *Price Brothers Company Limited* et la Commission municipale de Québec, intervenants, et une résolution des commissaires d'écoles pour la municipalité du village de Jonquière, dans le comté de Chicoutimi, approuvant et ratifiant ledit acte de conventions.
—Reçu et lu 1ère fois, 32; lu 2ième fois sur div. et renv. com. bills privés, 41; rap. amendé, am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 51; am. acceptés, 59; sanctionné, 63.
- N° 124—Loi modifiant la charte de l'Hôpital Notre-Dame de Montréal.
—Reçu et lu 1ère fois, 32; lu 2ième fois et renv. com. bills privés, 41; rap. s. a., lu 3ième fois et voté, 52; sanctionné, 63.

BILLS:—(Suite)

- N° 125—Loi amendant la charte de la cité de Salaberry de Valleyfield.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 44; rap. amendé, am. lus 2 fois et agréés, 57; lu 3ième fois et voté, 58; am. acceptés, 61; sanctionné, 63.
- N° 126—Loi autorisant l'Association pharmaceutique de la province de Québec, à admettre Thomas-Philippe Gagnon, à la pratique de la profession de pharmacien.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 60; rapporté mais rapport non reçu. Com. pl. sur motion de l'honorable M. Mercier; rapporté amendé, am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 68; am. acceptés, 77; sanctionné, 98.
- N° 127—Loi concernant la commission des écoles catholiques de Verdun.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 45; rap. s. a., lu 3ième fois et voté, 67; sanctionné, 98.
- N° 128—Loi modifiant la charte de la cité de Verdun.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 45; rap. amendé, am. lus 2 fois et agréés, 51; lu 3ième fois et voté, 52; am. acceptés, 59; sanctionné, 63.
- N° 129—Loi changeant le nom de *The Protestant Infants' Home of Montreal* en celui de *Protestant Foster Home Centre*.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 45; rap. s. a., lu 3ième fois et voté, 67; sanctionné, 98.
- N° 131—Loi concernant la succession Ovila-Stanislas Perrault.
—Reçu et lu 1ère fois, 32; lu 2ième fois et renv. com. bills privés, 41; rap. s. a., lu 3ième fois et voté, 53; sanctionné, 63.
- N° 132—Loi modifiant le nom corporatif de l'Association des commerçants licenciés de vins et de liqueurs de la cité de Montréal.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 46; rap. s. a., lu 3ième fois et voté, 67; sanctionné, 98.
- N° 133—Loi concernant la succession de feu Alphonse Valiquette.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 73; rap. s. a., lu 3ième fois et voté, 84; sanctionné, 98.
- N° 134—Loi touchant la succession de feu Jean-Baptiste-Eugène Letellier.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 104; rap. amendé, am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 117; l'Assemblée Lég. qu'elle n'accepte pas les am. du Conseil qui n'insiste pas, 146; sanctionné, 169.

BILLS:—(Suite)

- N° 135—Loi concernant l'île Saint-Bernard et modifiant la charte de la ville de Châteauguay.
—Retiré.—*Voir* P. V., Ass. Lég., 22 mars 1939.
- N° 136—Loi modifiant la charte de "Les Pères Bénédictins de Saint-Benoît-du-Lac", et pour détacher leurs immeubles de la municipalité d'Austin pour en former une municipalité distincte sous le nom de "St-Benoît-du-Lac".
—Reçu et lu 1ère fois, 32; lu 2ième fois et renv. com. bills privés, 41; rap. amendé, am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 58; am. acceptés, 62; sanctionné, 63.
- N° 137—Loi modifiant la charte de Victoriaville.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 46; rap. amendé, am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 69; am. acceptés, 77; sanctionné, 98.
- N° 138—Loi abrogeant la loi 3 Edouard VII, chapitre 94 (1903), répartissant l'entreprise de l'Association d'assurance mutuelle des évêchés et des maisons d'éducation et de charité dans la province de Québec, entre l'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal et l'Assurance mutuelle des fabriques de Québec, et modifiant les pouvoirs de ces deux dernières corporations.
—Reçu et lu 1ère fois, 150; lu 2ième fois et renv. com. bills privés, 151; rap. s. a., lu 3ième fois et voté, 154; sanctionné, 169.
- N° 139—Loi modifiant la charte de la cité de Québec.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième sur div. et renv. com. bills privés, 142; rap. amendé, l'honorable Laferté propose que ledit rap. ne soit pas reçu mais que la Chambre se forme en com. pl. rap. de nouveau amendé, am. lus 2 fois et agréés, 144; lu 3ième fois et voté, 145; sanctionné, 169.
- N° 140—Loi autorisant le collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Vahan Matheossian à la pratique de l'art dentaire après avoir subi ses examens.
—Reçu et lu 1ère fois et renv. com. bills privés, 46; rap. s. a., lu 3ième fois et voté, 67-68; sanctionné, 98.
- N° 141—Loi concernant le partage de la succession de l'honorable Charles Wilson.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 157; rap. amendé, am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 161; am. acceptés, 165; sanctionné, 169.

BILLS:—(Suite)

- N° 142—Loi éteignant une hypothèque affectant un certain nombre de lots situés en la paroisse de Saint-Germain de Rimouski et en la paroisse de Notre-Dame du Sacré-Cœur de Rimouski.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 46; rap. s. a., lu 3ième fois et voté, 68; sanctionné, 98.
- N° 143—Loi concernant le séminaire Saint-Sulpicé.
—Reçu et lu 1ère fois, 46; lu 2ième fois et renv. com. bills privés, 47; rap. s. a., lu 3ième fois sur div. et voté, 85; sanctionné, 98.
- N° 144—Loi modifiant la charte de la ville de Baie Comeau.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois sur div. et renv. com. bills privés, 47; rap. amendé, am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 69; am. acceptés, 77; sanctionné, 98.
- N° 145—Loi constituant en corporation *The Standard Church of America*.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 73; rap. amendé, am. lus 2 fois et agréés, 85; lu 3ième fois et voté, 86; am. acceptés, 93; sanctionné, 98.
- N° 146—Loi constituant en corporation la ville de Malartic.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois sur div. et renv. com. bills privés, 109; rap. s. a., lu 3ième fois et voté, 122; sanctionné, 169.
- N° 147—Loi ratifiant et confirmant le transport de tous les droits de *The Ontario Paper Company Limited*, dans la province de Québec, à la *Quebec North Shore Paper Company*.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 53; rap. amendé, am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 70; am. acceptés, 77; sanctionné, 99.
- N° 148—Loi ratifiant le règlement No 210 de la cité de Rivière-du-Loup et la convention proposée à ses créanciers.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 79; rap. amendé, am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 92; am. acceptés, 96; sanctionné, 99.
- N° 150—Loi modifiant la charte de *The Temiscamingue and Abitibi Railway Company*.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois sur div. et renv. com. bills privés, 73; rap. amendé, am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 83; am. acceptés, 93; sanctionné, 99.

BILLS:—(*Suite*)

- N° 151—Loi concernant le Bureau central des écoles protestantes de Montréal.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 79; rap. amendé, l'honorable M. Carrel propose que ledit rap. ne soit pas reçu mais que la Chambre se forme en com. pl. en com. pl. rap. amendé, am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 139; am. acceptés, 155; sanctionné, 169.
- N° 152—Loi relative à *The Empire Trust Company*.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois sur div. et renv. com. bills privés, 79; rap. s. a., lu 3ième fois sur div. 91; voté, 92; sanctionné, 99.
- N° 153—Loi ratifiant un arrangement entre la cité de Lévis et MM. Cyrille Vaillancourt et Joseph-Cléophas-Donat Rochette.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés. 73; rap. amendé, am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 86; am. acceptés, 93; sanctionné, 99.
- N° 154—Loi concernant les syndics de la paroisse de Saint-Jérôme de Lac Saint-Jean.
—Reçu et lu 1ère fois, 79; 2ième fois sur div. et renv. com. bills privés, 80; rap. s. a., lu 3ième fois et voté, 92; sanctionné, 99.
- N° 155—Loi modifiant la charte de la ville de Rouyn.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 151; rap. s. a., lu 3ième fois et voté, 161; sanctionné, 169.
- N° 156—Loi ratifiant une résolution la ville de Saint-Laurent.
—Reçu et lu 1ère; 2ième fois et renv. com. bills privés, 104; rap. amendé, am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 134; am. acceptés, 145; sanctionné, 169.
- N° 157—Loi modifiant la charte de la cité de Drummondville.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 105; rap. s. a., lu 3ième fois et voté, 116; sanctionné, 169.
- N° 158—Loi modifiant la charte de la ville de East-Angus.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 126; rap. s. a., 139; voté, 140; sanctionné, 169.
- N° 159—Loi autorisant l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec à admettre Paul Fontaine et James-S. Fontaine au nombre de ses membres après examen.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 157; rap. s. a., lu 3ième fois et voté, 162; sanctionné, 169.
- N° 160—Loi concernant la ville d'Iberville.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 151; rap. s. a., lu 3ième fois et voté; 155; sanctionné, 169.

BILLS:—(*Suite*)

- N° 161—Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 109; rap. amendé, l'hon. M. Martin propose que ledit rap. ne soit pas reçu mais que la Chambre se forme en com. pl. En com. pl. et rap. de nouveau amendé, 125; am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 126; am. acceptés, 146; sanctionné, 169.
- N° 162—Loi modifiant la constitution de “La Communauté des Religieuses Ursulines des Trois-Rivières”.
Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 152; rap. s. a., lu 3ième fois et voté, 162; sanctionné, 169.
- N° 164—Loi amendant la charte de la ville de Courville dans le comté de Québec.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 157; rap. s. a., lu 3ième fois et voté, 162; sanctionné, 169.
- N° 165—Loi validant certains règlements passés par le conseil de la cité de Sherbrooke.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 152; rap. s. a., lu 3ième fois, 162; voté, 163; sanctionné, 169.
- N° 166—Loi changeant le nom de “Le Refuge Dom Bosco” en celui de “Institut Saint-Jean Bosco”.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 126; rap. s. a., lu 3ième fois et voté, 140; sanctionné, 169.
- N° 175—Loi modifiant la Loi des architectes.
—Retiré.—*Voir* P. V. Ass. Lég. No 20, 8 mars 1939.
- N° 176—Loi concernant les syndics de la paroisse de Saint-David d'Escourt.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills publics, 110; rap. s. a., lu 3ième fois et voté, 123; sanctionné, 170.
- N° 178—Loi modifiant la loi des constituts ou du régime de tenure dans certains districts électoraux.
—M. l'Orateur reprend fauteuil.—*Voir* P. V. Ass. Lég., 13 avril 1939.
- N° 179—Loi érigeant la paroisse de Sainte-Clothilde, dans le district électoral de Beauce.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills publics, 110; rap. s. a., lu 3ième fois et voté, 124; sanctionné, 170.

BILLS:—(Suite)

- N° 180—Loi concernant la municipalité du canton Armand, dans le district électoral de Témiscouata.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills publics, 110; rap. s. a., lu 3ième fois et voté, 124; sanctionné, 170.
- N° 181—Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile, relativement aux droits civils de la femme.
—M. l'Orateur reprend le fauteuil.—*Voir* P. V. Ass. Lég., 18 avril 1939.
- N° 182—Loi modifiant la Loi électorale de Québec relativement au droit de vote des femmes.
—Rejeté après div. com. bills publics.—*Voir* P. V. Ass. Lég., jeudi, 20 mars 1939.
- N° 183—Loi favorisant la reconstruction du collège de Stanstead.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills publics, 105; rap. amendé, am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 125; am. acceptés, 146; sanctionné, 170.
- N° 184—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'insaisissabilité de certains traitements, salaires et gages.
—Reçu et lu 1ère fois, 110; lu 2ième fois sur div. et renv. com. bills publics, 111; rap. s. a., lu 3ième fois sur div. et voté, 124; sanctionné, 170.
- N° 185—Loi relative à la corporation de la paroisse de Saint-Nicolas-Sud.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills publics, 111; rap. s. a., 124; lu 3ième fois et voté, 125; sanctionné, 170.
- N° 186—Loi modifiant la Loi concernant la libération de certains débiteurs.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois sur div. et renv. com. bills publics, 111; rap. s. a., lu 3ième fois et voté, 125; sanctionné, 170.
- N° 187—Loi concernant le district judiciaire de Gaspé.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills publics, 152; rap. s. a., lu 3ième fois et voté, 163; sanctionné, 170.
- N° 188—Loi modifiant la Loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills publics, 152; rap. amendé, am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 138; am. acceptés, 155; sanctionné, 170.

BILLS:—(Suite)

N° 190—Loi modifiant la Loi de l'adoption.

—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills publics, 152; rap. s. a., lu 3ième fois et voté, 163; sanctionné, 170.

Carrel, l'Hon. M.—Parle sur motion.....	47
“ “ —Seconde motion.....	86
“ “ —Propose que le rap. bill 151 soit non reçu mais que la Chambre se forme en com. pl.....	139
Champagne, l'Hon. M.—Prés. com. bills publics.....	17
Chapais, l'Hon. M. présente bill (A).....	6
“ —parle sur l'adresse en réponse au discours du trône.....	10
“ “ —propose ajournement par respect pour la mémoire de feu l'Hon. L. Létourneau.....	11
“ “ —dépose statistiques chemins de fer.....	19
“ “ —État des dépenses chemins de fer.....	19
“ “ —propose ajournement par respect pour la mémoire de Sa Sainteté PIE XI.....	24
“ “ —propose ordre révoqué et 3ième lect. rescindée bill 17.....	60
“ “ —propose ajournement débat.....	74
“ “ —reçoit les vœux offerts par tous les Hons. Conseillers à l'occasion de son 81ième anniversaire.....	74
“ “ —propose ordre révoqué et 3ième lect. rescindée bill 186.....	164

COMMISSIONS DE LA CHAMBRE:

—BIBLIOTHÈQUE, app. et mess. à l'Assemblée lég.....	9
mess. de l'Assemblée lég.....	17
—BILLS PRIVÉS, app.....	10
1er rapport, l'hon. M. Raymond, Prés.....	16
—CHEMINS DE FER, app.....	10
1er rapport, l'hon. M. Kelly, Prés.....	15
—COMPTES CONTINGENTS, app.....	10
1er rapport l'hon. M. DuTremblay, Prés... ..	17
2ième rapport.....	55
3ième rapport.....	76
—IMPRESSIONS, app.....	10
—BILLS PUBLICS, app.....	10
1er rapport, l'hon. M. Champagne, Prés.....	16

COMMISSIONS:—(Suite)

—MIXTE DES DEUX CHAMBRES.....	10
“ “ “ Mess. à l'Assemblée lég.....	10
“ “ “ Mess. de l'Assemblée lég.....	18
—IMPRESSIONS, app.....	9
Mess. de l'Assemblée lég.....	18
—ORDRES PERMANENTS, concernant pétitions, app.....	9
“ “ 1er rapport l'hon. M. Giroux, Prés.....	14
“ “ 2ième “ “ “ “.....	22
“ “ 3ième “ “ “ “.....	26
“ “ 4ième “ “ “ “.....	36
“ “ 5ième “ “ “ “.....	42
“ “ 6ième “ “ “ “.....	56
“ “ 7ième “ “ “ “.....	66
“ “ 8ième “ “ “ “.....	77
“ “ 9ième “ “ “ “.....	100
—SALLE DE LECTURE, app.....	9
1er rapport, l'hon. M. Grothé, Prés. <i>pro tem</i> ...	16
—USAGES, COUTUMES ET PRIVILÈGES, app.....	7
—COMMISSION DE LA NOMINATION DE l'hon. Jean Mercier.....	5
—COMMISSION COMPTES CONTINGENTS DU CON. LÉG.:	
1er rapport.....	17
2ième “.....	55
3ième “.....	76
CONVOCATION.....	1
Déboursés du Conseil:	
—état déposé et renv. à Commission des Comptes Contingents.....	19
Déboursés et dépenses, Chemins de fer, déc. 1937	
—état déposé de ces statistiques.....	19
Discours du trône prononcé à l'ouverture de la session.....	2, 3, 4
“ rapporté et impression ordonnée.....	6
“ prise en considération proposée.....	6
“ adresse en réponse, résolue, grossoyée, signée et présentée à l'Hon. Lt.-Gouverneur.....	10, 11
“ prononcé à la Prorogation.....	171, 172

Du Tremblay, l'Hon. M.—Prés. Com. Comptes Contingents.....	17
" " —propose ajournement du débat.....	19
" " —repré debate.....	47
" " —parle sur adresse en réponse d. trône.....	10
Etat des dépenses et Statistiques des chemins de fer (1937).....	19
" " déboursés du Conseil.....	19
Giroux, l'Hon. M.—Prés. des Ordres Permanents.....	15
Grothé, l'Hon. M.—Présente 1er rap. salle de lecture.....	15
—seconde motion.....	94
Imprimeur du Roi—(rapport de l').....	11
Kelly, l'Hon. M.—donne avis de motion.....	6
" " —parle sur sa motion.....	74
" " —clôt le débat.....	86
Laferté, l'Hon. M.—seconde motion.....	11
" " —parle sur motion de l'Hon. M. Martin.....	74
" " —seconde motion.....	24
" " —seconde motion de l'Hon. M. Mercier.....	74
" " —propose sous am. au bill 21.....	135
" " —fait motion que ledit rap. du bill 139 ne soit pas reçu mais que la Chambre se forme en com. pl..	144
Lieutenant-gouverneur, (le)—prononce discours du trône.....	2
" " —message portant rapport de l'Imprimeur du Roi.....	11
" " —sanction des bills, 20, 34, 97, 98, 99, 166, 167, 168, 169, 170.....	
" " —discours de prorogation.....	171, 172
Martin, l'Hon. M.—donne avis de motion.....	9
" " —parle sur adresse.....	10
" " —donne avis de motion.....	36
" " —parle sur motion de l'Hon. M. Kelly.....	47
" " —parle sur sa motion.....	74
" " —parle sur sa motion.....	94
" " —propose que le rapport du bill 161 ne soit pas reçu, mais qu'il soit de nouveau renv. au com. bills privés.....	123

Mercier, l'Hon. M.—propose adresse, réponse discours trône.....	10
“ “ —ajourne débat.....	47
“ “ —offre vœux de tous hons. collègues à l'occasion du 81ième ann. Sir Thomas Chapais.....	74
“ “ —reprend débat.....	80
“ “ —fait motion que le rapport bill 126 ne soit pas reçu mais que la Chambre se forme en com. pl..	68
Nicol, l'Hon. M.— exprime la vénération et les regrets de la minorité anglaise pour la mémoire de SA SAINTETÉ PIE XI.....	24
“ “ —parle sur motion.....	74
Orateur, l'Hon.— fait rapport discours du trône.....	6
“ “ —produit message du Lt.-Gouverneur transmettant le rapport de l'Imprimeur du Roi.....	11
“ “ —dépose état des déboursés du Conseil.....	19
“ “ —président de la Com. bills privés.....	16
Ouellet, l'Hon. M.—ajourne débat.....	80
Ouverture de la session....	1

PÉTITIONS:

- N° 1—De La Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine et des commissaires d'écoles de ladite cité;
—Présentée, 8; lue, 13; rapportée, 23.
- N° 2—De La Corporation de la Cité du Cap de la Madeleine et des commissaires d'écoles de ladite Cité;
—Présentée, 8; lue, 13; rapportée, 23.
- N° 3—De l'Hôpital Notre-Dame;
—Présentée, 8; lue, 13; rapportée 23.
- N° 4—De Dame Germaine Bazin Valiquette;
—Présentée, 8; lue, 13; rapportée, 23.
- N° 5—De La Ville de Farnham;
—Présentée, 8; lue, 13; rapportée, 23.
- N° 6—De Louis Pockrass et autres;
—Présentée, 8; lue, 13; rapportée, 23.
- N° 7—De l'Association d'Assurance mutuelle des évêchés, des maisons d'éducation et de charité dans la Province de Québec et de l'Assurance mutuelle des fabriques de Québec et de Montréal;
—Présentée, 8; lue, 13; rapportée, 23.

PÉTITIONS:—(*Suite*)

- N° 8—Des Sœurs de la Charité de l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe;
—Présentée, 8; lue, 14; rapportée, 23.
- N° 9—De la Cité de Verdun;
—Présentée, 8; lue, 14; rapportée, 23.
- N° 10—De Georges-Albert Roy;
—Présentée, 8; lue, 14; rapportée, 23.
- N° 11—De l'Association des Architectes de la Province de Québec;
—Présentée, 8; lue, 14; rapportée, 23.
- N° 12—De l'Association des Chiropracticiens de la province de Québec, Inc.;
—Présentée, 8; lue, 14; rapportée, 23.
- N° 13—De La Cité de Lachine;
—Présentée, 8; lue, 14; rapportée, 23.
- N° 14—De Paul Herbert Silver et son épouse;
—Présentée, 9; lue, 14; rapportée, 23.
- N° 15—De Hughes LeMoyné de Martigny;
—Présentée, 9; lue, 14; rapportée, 24.
- N° 16—De la Paroisse de St-Gédéon, Co. Lac St-Jean;
—Présentée, 9; lue, 14; rapportée, 24.
- N° 17—De la Ville de Jonquière;
—Présentée, 9; lue, 14; rapportée, 24.
- N° 18—De Marie Guillemette et autre;
—Présentée, 9; lue, 14; rapportée, 24.
- N° 19—De La Cie Equitable d'Assurance contre le feu;
—Présentée, 12; lue, 21; rapportée, 26.
- N° 20—De l'Hôpital Sainte-Jeanne d'Arc;
—Présentée, 12; lue, 21; rapportée, 26.
- N° 21—Du Trust Général du Canada et de Lucien Letellier;
—Présentée, 12; lue, 21; rapportée, 26.
- N° 22—Of The Apostolic Church of The British Isles;
—Présentée, 12; lue, 21; rapportée, 26.
- N° 23—Of The Protestant Infant's Home of Montreal;
—Présentée, 12; lue, 21; rapportée, 26.

PÉTITIONS:—(Suite)

- N° 24—Des légataires universels succession feu Charles Wilson;
—Présentée, 12; lue, 21; rapportée, 26
- N° 25—De Vahan Matheossian;
—Présentée, 12; lue, 21; rapportée, 26.
- N° 26—Communauté SS. Charité de l'hôpital-Général de Montréal;
—Présentée, 12; lue, 21; rapportée, 26.
- N° 27—De La Cité de Salaberry de Valleyfield;
—Présentée, 12; lue, 22; rapportée, 26.
- N° 28—Du Rév. John Morozoff et autres;
—Présentée, 12; lue, 22; rapportée, 26.
- N° 29—De Aubert Pineau et autres;
—Présentée, 12; lue, 22; rapportée, 26.
- N° 30—De Thomas Philippe Gagnon;
—Présentée, 12; lue, 22; rapportée, 27.
- N° 31—Des Pères Bénédictins de Saint-Benoît-du-Lac;
—Présentée, 13; lue, 22; rapportée, 27.
- N° 32—De la Commission des écoles catholiques de Verdun;
—Présentée, 14; lue, 22; rapportée, 27.
- N° 33—Des Commissaires d'écoles, municipalité de Pointe-à-Pic;
—Présentée, 13; lue, 22; rapportée, 27.
- N° 34—De l'association des Commerçants de vin et liqueurs de Montréal;
—Présentée, 13; lue, 22; rapportée, 27.
- N° 35—De la Cité de Trois-Rivières;
—Présentée, 13; lue, 22; rapportée, 27.
- N° 36—De Beaudry Léman et autres;
—Présentée, 13; lue, 22; rapportée, 27.
- N° 37—De la Ville de Baie-Comeau;
—Présentée, 21; lue, 25; rapportée, 36.
- N° 38—De la commission des écoles catholiques de Montréal;
—Présentée, 21; lue, 25; rapportée, 36.
- N° 39—De la Cité de Montréal;
—Présentée, 25; lue, 35; rapportée, 42.

PÉTITIONS:—(*Suite*)

- N° 40—De North Shore Power Company;
—Présentée, 25; lue, 35; rapportée, 43.
- N° 41—De Jos.-J.-B.-Honoré-Edgar *alias* John Vanier;
—Présentée, 25; lue, 35; rapportée, 43.
- N° 42—De Temiscamingue & Abitibi Railway Company;
—Présentée, 25; lue, 35; rapportée, 43.
- N° 43—Du Révérend E. H. Thompson et autres;
—Présentée, 25; lue, 35; rapportée, 43.
- N° 44—De “Montreal Protestant Central School Board”;
—Présentée, 25; lue, 35; rapportée, 43.
- N° 45—De la cité de Rivière-du-Loup;
—Présentée, 25; lue, 35; rapportée, 43.
- N° 46—De Messieurs les ecclésiastiques du Séminaire St-Sulpice;
—Présentée, 25; lue, 35; rapportée, 43.
- N° 47—De “Empire Trust Company” et autres;
—Présentée, 25; lue, 35; rapportée, 43.
- N° 48—De la ville de Victoriaville;
—Présentée, 25; lue, 35; rapportée, 43.
- N° 49—De la cité de Lévis;
—Présentée, 42; lue, 49; rapportée, 56.
- N° 50—De Arthur-M. Jacques et autres;
—Présentée, 42; lue, 49; rapportée, 56.
- N° 51—De la ville Plage-Laval;
—Présentée, 55; lue, 65; rapportée, 66.
- N° 52—Des syndics de la paroisse de Saint-Jérôme de Lac St-Jean;
—Présentée, 55; lue, 65; rapportée, 66.
- N° 53—De la ville Saint-Laurent;
—Présentée, 55; lue, 65; rapportée, 66.
- N° 54—De la ville de Drummondville;
—Présentée, 55; lue, 65; rapportée, 66.
- N° 55—De la ville de East Angus;
—Présentée, 65; lue, 76; rapportée, 77.

PÉTITIONS:—(*Suite*)

N° 56—De la cité de Québec;

—Présentée, 91; lue, 100; rapportée, 101.

N° 57—De la communauté des Religieuses Ursulines de Trois-Rivières;

—Présentée, 100; lue, 100; rapportée, 101.

Raymond, l'Hon. M.—*Voir* Orateur.Règle 38 suspendue—..... 18, 32, 33, 37, 38, 44, 45, 46, 47, 49, 50, 51, 53,
57, 58, 59, 60, 68, 69, 72, 73, 78, 79, 83, 85, 86, 87,
92, 93, 94, 95, 104, 105, 109, 110, 111, 117, 123, 125,
126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 136,
137, 138, 139, 142, 144, 146, 147, 148, 149, 150, 151,
152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 164.

“ 48 “ —..... 12, 21, 25, 42, 55, 65, 91, 100.

“ 53 “ —..... 32

“ 54 “ —..... 32

“ 55 “ 32, 109, 142, 151, 152, 157.

Réponse au discours du trône 10

Sanctions des bills 20, 34, 97, 98, 99, 166, 167, 168, 169, 170

Session,—Ouverture 1

“ —Prorogation 172

Scott, l'Hon. M.—seconde adresse en réponse au discours du trône ... 10

“ “ —parle sur motion de l'hon. M. Kelly 19

“ “ —seconde motion 74

Simard, l'Hon. M.—Président Com. salle de lecture 16

Statistiques des chemins de fer 19

Thériault, l'Hon. M.—parle sur motion de l'Hon. M. Kelly 19

“ “ —ajourne débat 94

VOTES SUR DIVISION:

2ième lecture.... 41, 60, 72, 79, 80, 81, 82, 90, 105, 109, 111, 112, 113
114, 128, 131, 132, 133, 135, 142, 147, 150.

3ième lecture..... 70, 85, 87, 88, 89, 91, 124, 135, 136, 147

Votes, com. plénier 135